



PYREN'EAU

Séance du : 12/02/2025 Heure :18h30

Date de la convocation : 04/02/2025

Objet : Schéma Directeur - Bilan 2024 et perspectives 2025

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Etaients présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, CAYRAFOURCQ, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, MME. MARQUEZ, M. PERSONNE, MME. SENTAURENS, MM. TREPEU, TRUCO, VIGNAU.

Etaients absents et excusés : MM. BUFFALAN, CABANNE, CANTON, CAPERET, CUYAUBE, LAFFITTE.

M. POUBLAN a donné procuration à Mme. PEGUILHE.

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 13

Mme SENTAURENS a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 15 février 2019, le Comité a adopté les conclusions du schéma directeur et le Programme Pluriannuel d'Investissement 2018 – 2030.

Ce programme de 21 M€ HT a été bâti sur des hypothèses techniques et financières, qu'il convient de réajuster annuellement en fonction des évolutions réellement constatées.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

PREND acte du bilan 2024 du Schéma Directeur ci-annexé

SOLLICITE les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des Conseils départementaux où PYREN'EAU est compétent pour l'ensemble des opérations présentées pour l'année 2025

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

**LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier**





SCHEMA DIRECTEUR

BILAN 2024 ET PROJECTIONS 2025

Le programme pluriannuel d'investissement 2018 – 2030 issu du schéma directeur a fait l'objet d'une validation par délibération du Comité Syndical en date du 15 février 2019. Afin d'observer l'évolution des principaux indicateurs par rapport aux prévisions du SDAEP, un bilan annuel est édité. Il permet notamment d'adapter le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

I. EVOLUTION REGLEMENTAIRE LIEE A LA TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE EAU POTABLE

La transposition de la Directive UE 2020/21/84 du 16 décembre 2020, dite « Directive eau potable » survenue en décembre 2022 modifie le Code de la Santé Publique, le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement. Quatorze arrêtés ont été publiés entre le 29 décembre 2022 et le 3 janvier 2023, entraînant un profond changement dans le rôle et les responsabilités des PRPDE¹, notamment sur les thématiques suivantes :

- La mise en œuvre des PGSSE,
- La révision des limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine,
- L'information des usagers sur la qualité de l'eau potable,
- L'amélioration de l'accès à l'eau pour tous,
- L'auto-contrôle réalisé par la PRPDE,
- Les matériaux en contact avec l'eau.

En tant que PRPDE, PYREN'EAU doit se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires suivantes :

- ✓ **Adopter par délibération son PGSSE** au plus tard d'ici le 12 juillet 2027 et en transmettre un résumé au Directeur régional de l'ARS. PYREN'EAU a adopté son PGSSE par délibération en date du 23 mai 2023 et a transmis ce document à l'ARS et au Préfet le 24 mai 2023.
- ✓ **Réaliser une mise à jour de son PGSSE a minima tous les 6 ans.** Dans ce contexte, PYREN'EAU devra mettre à jour son PGSSE au plus tard en 2029.
- ✓ **Evaluer annuellement la mise en œuvre** du PGSSE, notamment au regard d'indicateurs et transmettre annuellement un bilan au Directeur régional de l'ARS. Ces données devront aussi être transmises aux Distributeurs. PYREN'EAU a intégré l'évaluation annuelle de son PGSSE au sein de la présente actualisation annuelle de son schéma directeur.
- ✓ **Définir et mettre en œuvre une surveillance appropriée de la qualité de l'eau**, afin de suivre les paramètres, molécules ou polluants d'intérêt au regard notamment des dangers identifiés. Cette démarche, bien que relevant de l'exploitation, est suivie annuellement. La synthèse de l'autosurveillance est annuellement transmise à l'ARS.
- ✓ **Traiter la turbidité de l'eau des Aygues** à l'usine d'Arthez-d'Asson : les études de conception sont en cours de finalisation et un pilote industriel sera déployé en 2024 à l'usine d'Arthez-d'Asson afin de garantir les performances de traitement.
- ✓ **Contrôler la bonne application des dispositions contractuelles relatives à l'autosurveillance** (suivi des mesures de terrain, de l'étalonnage des capteurs, analyse et fiabilisation des données produites, réalisation d'une synthèse annuelle, ...): dans le cadre du contrat de délégation de

¹ Personne publique ou privée Responsable d'une Production ou d'une Distribution au public d'Eau : Cf. article L1321-4 du code de la santé publique modifié par l'ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022

service public opérationnel depuis juin 2023, PYREN'EAU et son délégataire fiabilisent l'autosurveillance.

- ✓ **Réaliser les mesures de terrain** non prises en compte dans le futur contrat de délégation de service public : ce suivi est opérationnel depuis janvier 2024.

Afin de pouvoir assumer ces nouvelles obligations et suivre l'ensemble des données relatives à la qualité de l'eau, PYREN'EAU a recruté un agent supplémentaire à temps complet en janvier 2024.

II. ETAT DE LA RESSOURCE 2024

a. Identification des secteurs de prélèvement

Le territoire de PYREN'EAU est découpé en 3 secteurs de prélèvement :



Figure 1 - Secteurs de prélèvement

b. Analyse, consolidation et validation des données

L'analyse des données brutes a fait ressortir les problèmes suivants :

- Plages de données manquantes,
- Données aberrantes.

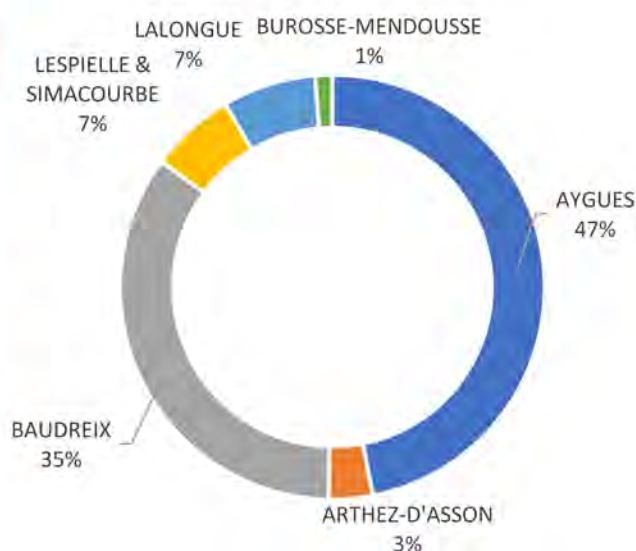
Ces données ont pu être récupérées ou estimées. Un important travail de fiabilisation de la donnée a été entrepris fin 2023, avec l'ensemble des intervenants travaillant sur les données issues des capteurs de PYREN'EAU. Cette démarche s'est traduite en 2024 par la mise en œuvre d'un protocole de suivi et de fiabilisation de la donnée s'appliquant à l'ensemble des intervenants travaillant sur les données de PYREN'EAU.

Une fois les données consolidées, leur exploitation a permis de dresser la synthèse développée dans les paragraphes ci-après.

c. Evolution globale du prélèvement

Secteur	Ressource	Volume prélevé 2024 (m ³)	Variation 23/24
Sud	Aygue Nègre	4 124 348	-1,1%
	Aygue Blanche		
	Arthez-d'Asson		
Ouest	Baudreix F1	920 624	-9,9%
	Baudreix F2	793 182	-20,9%
	Baudreix F3	1 343 307	30,5%
Nord	Lespielle	305 172	35,0%
	Simacourbe	264 712	39,4%
	Lalongue	624 662	-7,2%
	Burosse-Mendousse	115 115	-20,6%
Total		8 784 900	4,4%

Tableau 1 - Bilan des volumes prélevés 2024



d. Analyse détaillée par secteur de prélèvement

Les paragraphes développés ci-dessous permettent une analyse détaillée par secteur de prélèvement.

COMMUNICATION

PYREN'EAU a édité en décembre 2022 un numéro spécial de sa lettre d'information consacré à la sécheresse qui a impacté les ressources du syndicat dans le but de conserver une trace mais également d'offrir une meilleure connaissance de cet épisode exceptionnel.

Les conclusions de ce numéro spécial mettaient en avant la nécessité de revoir les orientations du schéma directeur afin de garantir une eau en quantité suffisante pour notre territoire, tout en assurant la qualité de l'eau des Pyrénées. Cette nouvelle vision qui s'impose à nous doit nous conduire à renforcer les mécanismes de solidarité, dans la continuité des actions menées par le Syndicat depuis 60 ans.

Les principaux enseignements ont été retranscrits dans le bilan annuel 2022, entraînant de nouvelles propositions d'étude et de travaux.



DONNEES METEOROLOGIQUES

L'analyse des données météorologiques fait ressortir les enseignements suivants :

Température extérieure

Les données issues de la station Météo-France de Pau Uzein permettent de dresser le bilan suivant :

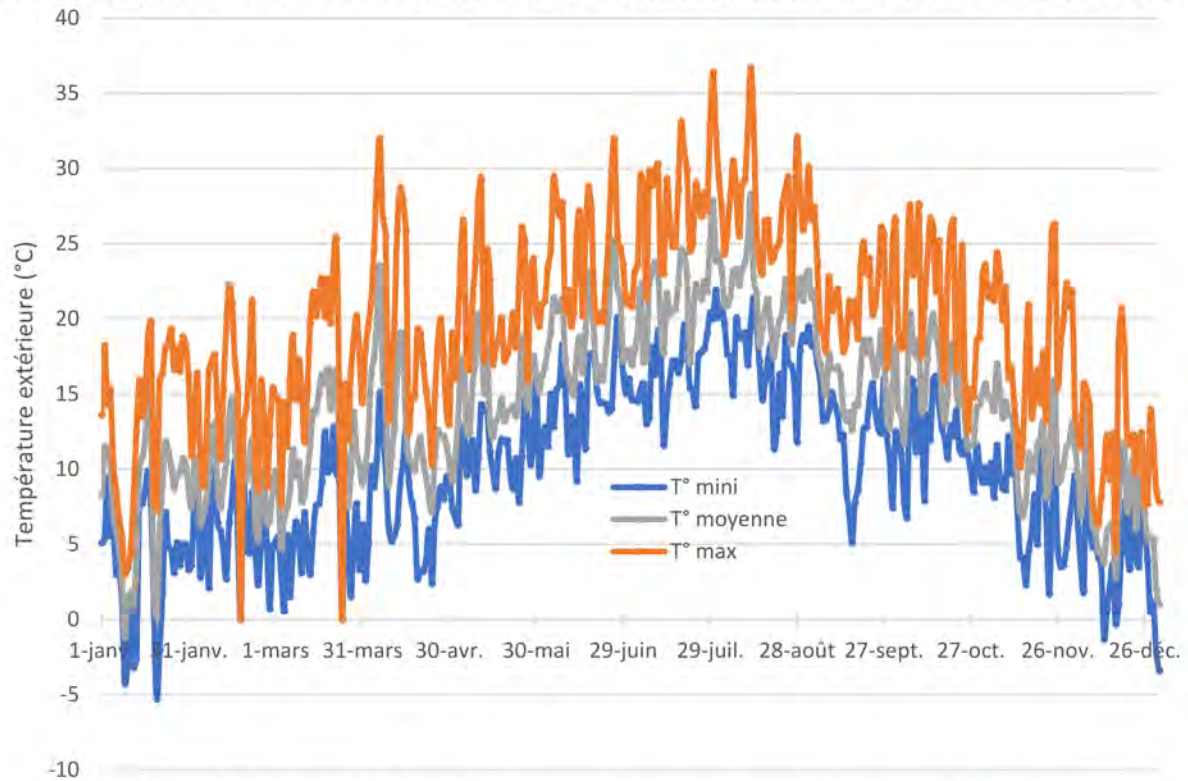


Figure 2 - Evolution 2024 de la température extérieure à la station Météo-France de Pau Uzein

La journée la plus chaude a été enregistrée le **12 août** avec une température de **36,7°C**.

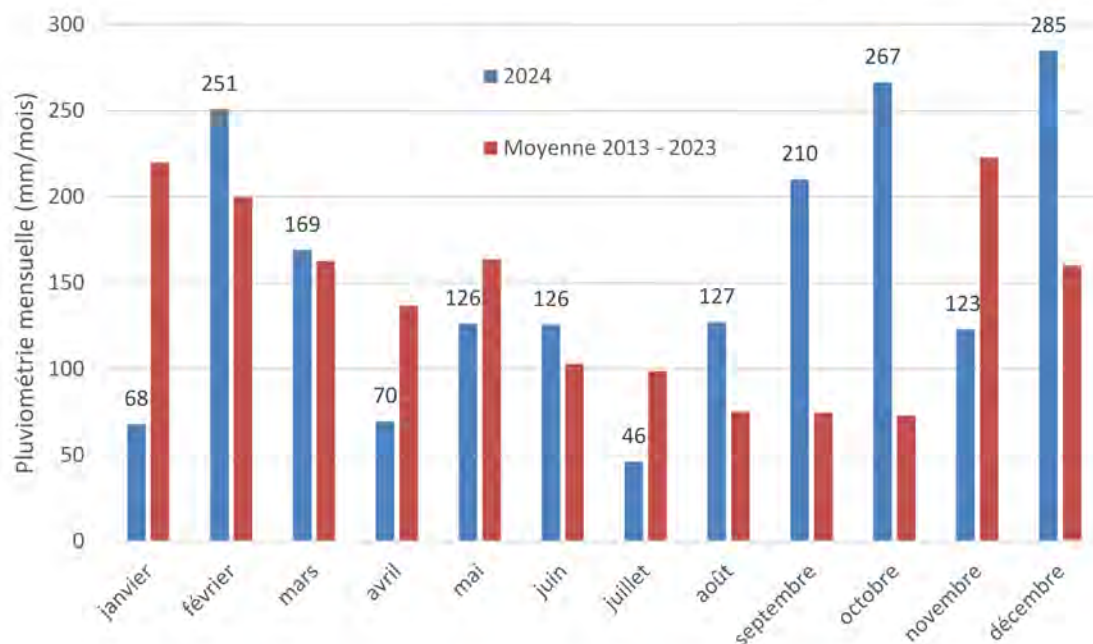
La journée la plus froide a été quant à elle enregistrée le **20 janvier** avec une mesure à **-5,3°C**.

Pluviométrie

L'année 2024 enregistre un cumul pluviométrique de 1 867 mm à la station de Calibet, faisant ainsi de **2024 la troisième année la plus arrosée depuis 2013**, avec **17% de plus que la moyenne 2013 – 2023**².

La répartition mensuelle est représentée dans le Graphique 1 ci-après :

² Moyenne 2013 – 2023 : 1 595 m³/an

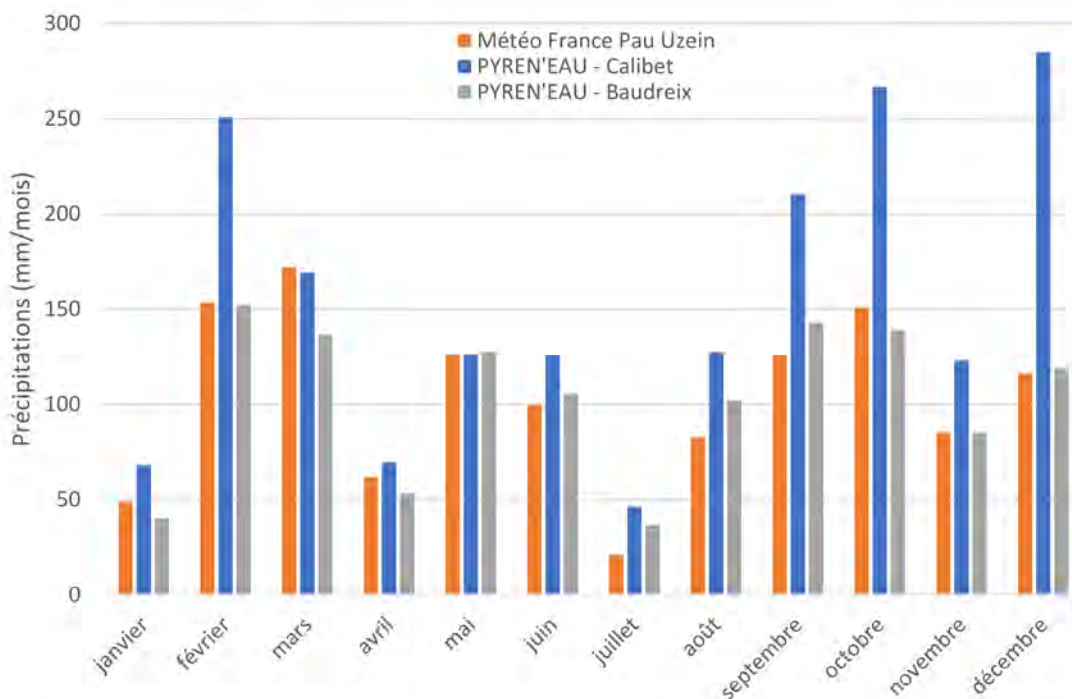


Graphique 1 - Comparaison de la pluviométrie 2024 avec les valeurs moyennes 2011 -2023 enregistrées à Calibet

L'analyse de la répartition spatiale et temporelle des précipitations fait ressortir pour 2024 les différences de cumuls annuels suivantes :

- Pau Uzein : 1 244 mm,
- Baudreix : 1 239 mm,
- Calibet : 1 867 mm, soit +50.1 % par rapport à Pau Uzein et + 50.7 % par rapport à Baudreix.

La comparaison mensuelle de la pluviométrie mesurée sur ces trois sites est donnée par le Graphique 2 ci-dessous :



Graphique 2 - Distribution mensuelle 2024 des précipitations sur les sites de Pau Uzein, Calibet et Baudreix

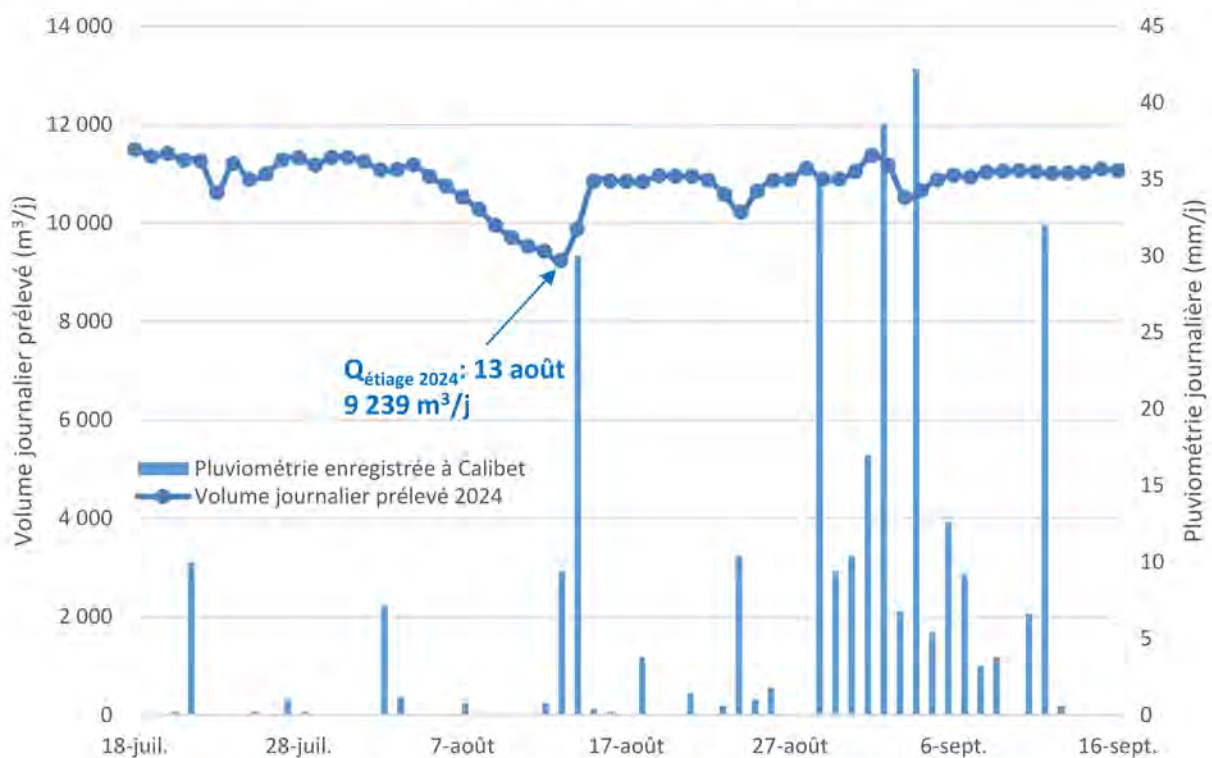
SECTEUR SUD

LES AYGUES

Contrairement à 2022, l'année 2024 a présenté un **étiage très peu marqué**.

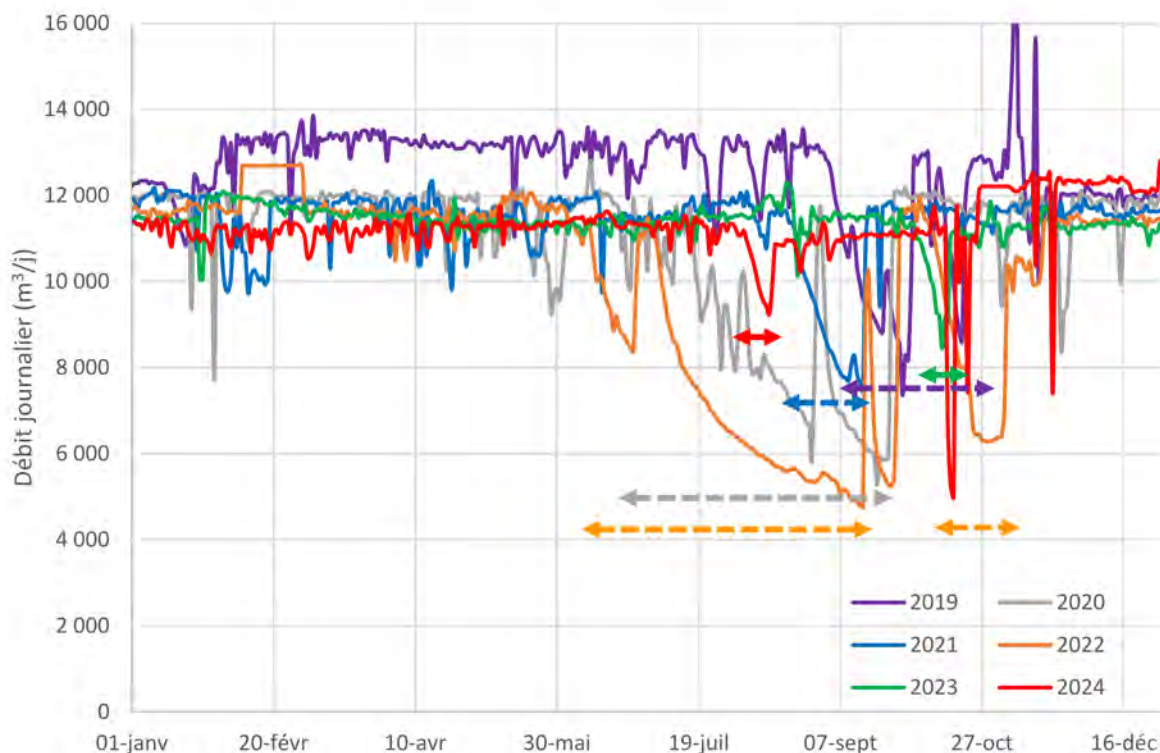
Le débit d'étiage enregistré le 13 août 2024 s'établit à 9 239 m³/j : il s'agit du débit d'étiage le plus élevé enregistré sur la période 2019 – 2024 (voir Tableau 2), bien loin du record enregistré en 2022 (pour rappel, 4 764 m³/j).

La période de diminution du débit prélevé s'étale sur une période comprise entre le 4 et le 13 août, soit 9 jours. Le retour à un débit normal est lié à une pluie de 40 mm enregistrée entre le 13 et 14 août.



Graphique 3 - Evolution 2024 du débit prélevé aux Aygues en lien avec la pluviométrie
 (Source : PYREN'EAU ; données enregistrées à Calibet)

La comparaison des débits prélevés sur la période 2019 - 2024 montre que 2024 est une année très peu impactée au regard des précédentes. Le Graphique 4 et le Tableau 2 ci-dessous mettent en effet en évidence que **l'étiage 2024 (du 4 au 13 août) peut être considéré comme le plus faible enregistré sur la période 2019-2024** (9 239 m³/j, ce qui correspond à + 62 % par rapport aux valeurs du schéma directeur et + 93 % par rapport à l'année 2022).



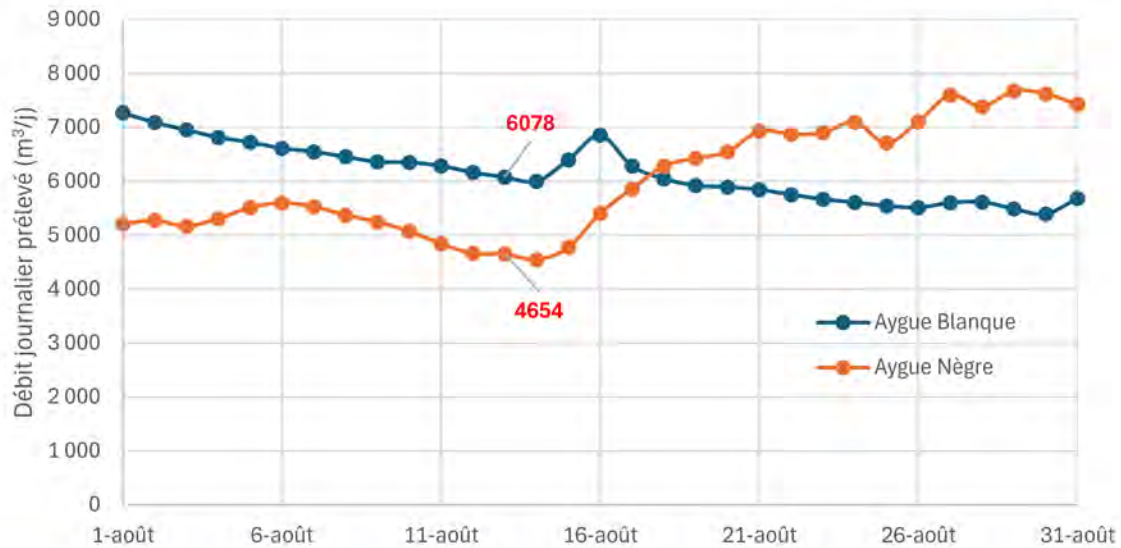
Graphique 4 - Comparaison des débits d'été enregistrés à Calibet entre 2019 et 2024 (Source : PYREN'EAU)

Année	Période d'été	Nombre de jours	Débit d'été (m³/j)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
Schéma directeur			5 680	
2019	1 septembre --> 22 octobre	51	7 357	1 080
2020	20 juin --> 23 septembre	95	5 874	1 494
2021	9 août --> 8 septembre	30	7 500	1 454
2022	1 juin --> 15 septembre	106	4 764	938
	8 octobre --> 18 novembre	41	6 280	
2023	1 --> 15 octobre	15	8 433	1 575
2024	4 --> 13 août	9	9 239	1 193 ³

Tableau 2 - Comparaison des débits d'été depuis 2019 (Source : PYREN'EAU)

Le déploiement à l'été 2021 de compteurs et capteurs propres à chacune des deux sources nous permet désormais de connaître les débits dissociés, ainsi que l'illustre le Graphique 5 ci-dessous :

³ Pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre



Graphique 5 - Evolution du débit prélevé aux Aygues en août 2024 ; enregistrement au niveau du regard de jonction (Source : PYREN'EAU)

On constate ainsi que lors de la journée d'étiage du 13 août 2024, la répartition du débit journalier était la suivante :

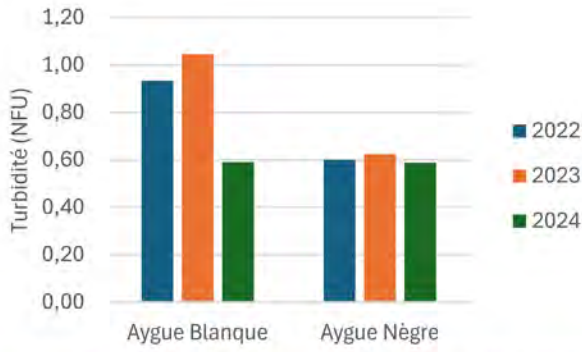
- Aygue Blanche : 6 078 m³/j (56.6%),
- Aygue Nègre : 4 654 m³/j (43.4%),
- Débit cumulé : 10 732 m³/j (contre 9 239 m³/j enregistré à Calibet)

Evolution de la turbidité des Aygues

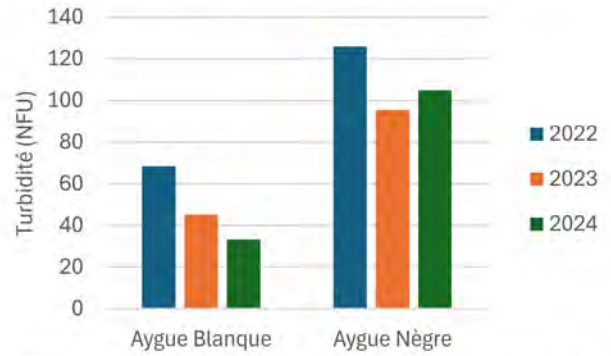
Le déploiement à l'été 2022 de capteurs de turbidité, conductivité et température dans les chambres de captage des Aygues a permis de renforcer le suivi qualitatif de ces ressources karstiques et ainsi préciser l'analyse de l'impact de la pluviométrie sur la turbidité mesurée à Calibet. Le Tableau 3 et les Graphique 8 à 8 ci-dessous permettent de synthétiser l'évolution annuelle :

	Aygue Blanche			Aygue Nègre		
	Turbidité	Conductivité	Température	Turbidité	Conductivité	Température
Minimum	0,12	185,48	7,39	0,15	182,18	7,23
Moyenne	0,59	202,43	7,56	0,59	208,79	7,56
Ecart-type	1,12	8,41	0,10	1,58	13,31	0,15
Maximum	33,33	246,70	7,88	104,89	248,30	8,09

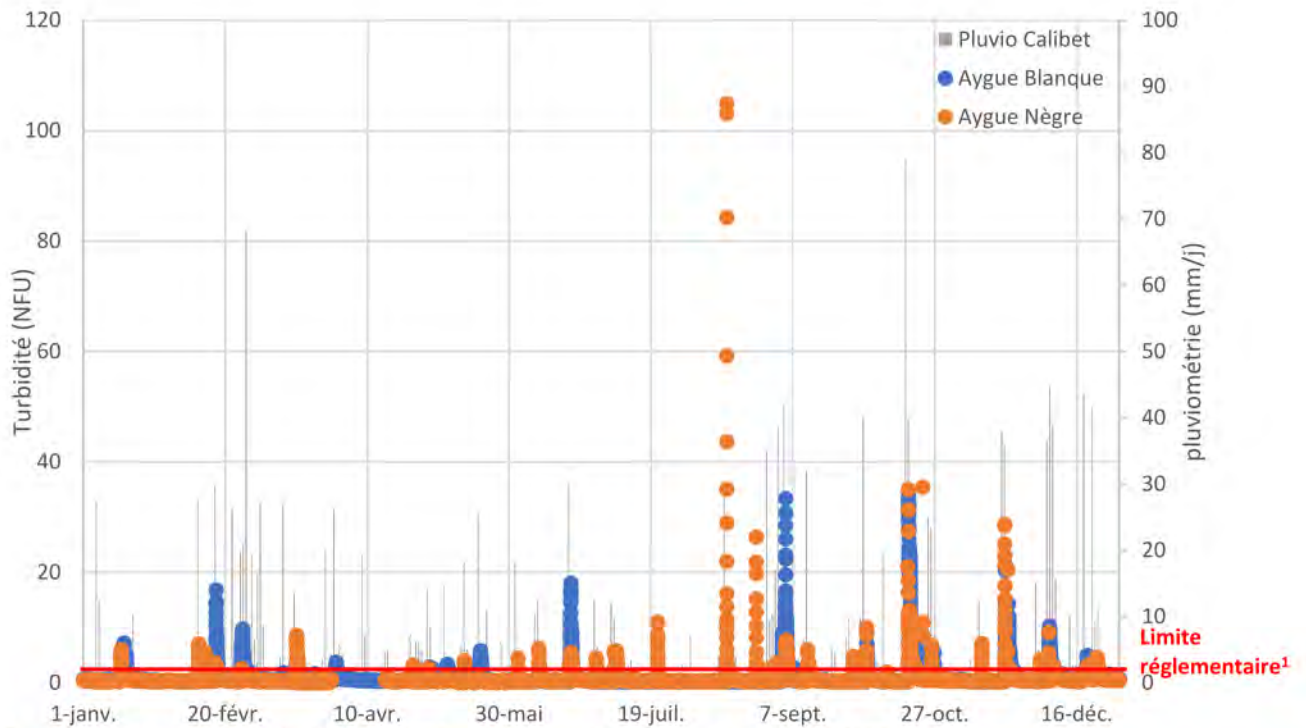
Tableau 3 - Synthèse 2024 des indicateurs de suivi de la qualité de l'eau des Aygues



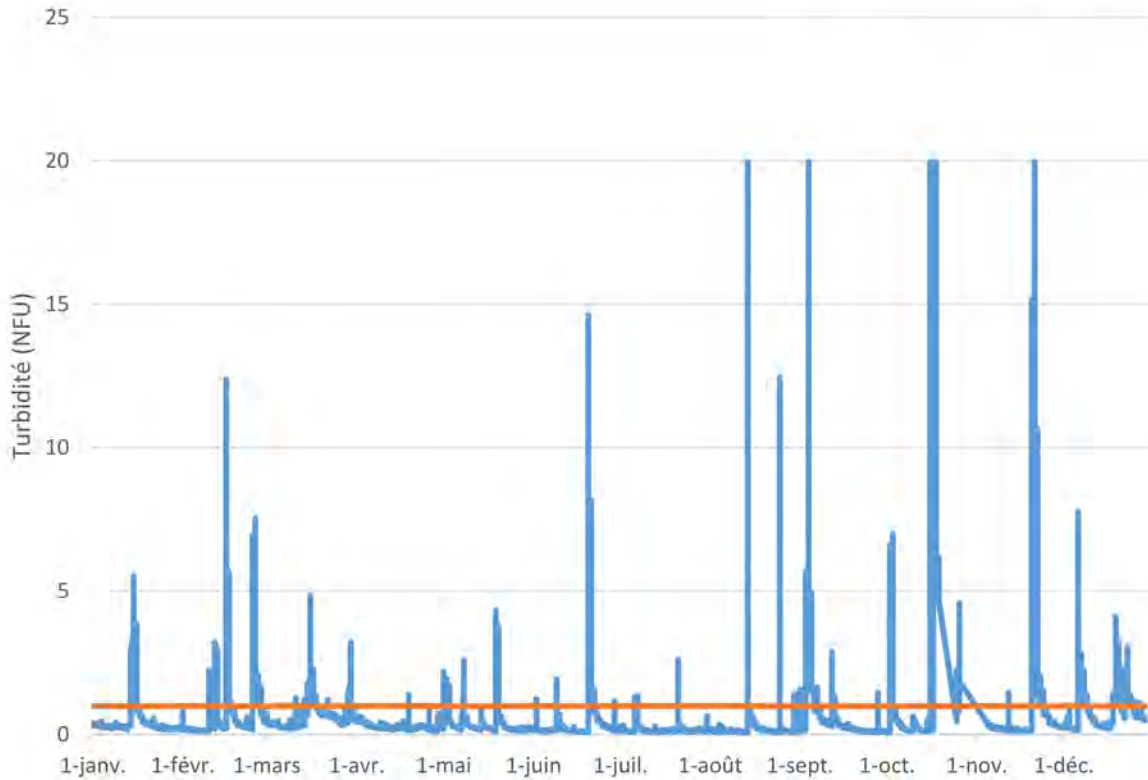
Graphique 7 - Bilan statistique des valeurs moyennes de turbidité des Aygues entre 2022 et 2024



Graphique 6 - Bilan statistique des valeurs maximales de turbidité des Aygues entre 2022 et 2024

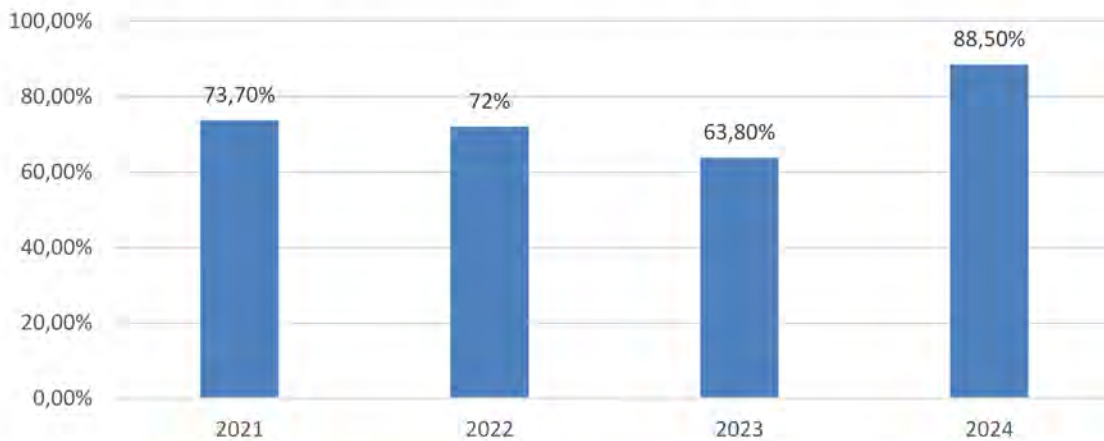


Graphique 8 – Impact de la pluviométrie 2024 sur la turbidité des Aygues (Source : PYREN'EAU)



Graphique 9 - Suivi de la turbidité 2024 à la station de chloration de Calibet (Source : PYREN'EAU)

A la lecture des données journalières moyennes de turbidité enregistrées à Calibet, nous constatons qu'en 2024, **88,5%** des mesures ont été conformes à la réglementation. Cela constitue une amélioration au regard des années précédentes, comme le met en évidence le Graphique 10 ci-dessous:



Graphique 10 - Evolution de la conformité réglementaire de la turbidité des Aigues entre 2021 et 2024

Cependant durant 39 jours, la turbidité était supérieure à la limite réglementaire⁴. Cet enseignement renforce la nécessité de traiter la turbidité des Aigues.

→ **SDAEP 27 - Traitement turbidité des Aigues à la station d'Arthez-d'Asson.**

⁴ L'annexe n°1 de l'arrêté du 30 décembre 2022 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine fixe une limite à 1.0 NFU en précisant que « La **limite de qualité** est applicable au point de mise en distribution, pour les eaux visées à l'article R. 1321-37 et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux

PYREN'EAU a mis œuvre un marché de suivi hydrogéologique dès 2020 pour 4 ans (SDAEP 24 - Suivi hydrogéologique des ressources). Ce marché arrivait à échéance en décembre 2024. Au regard de l'importance stratégique de ce suivi pour PYREN'EAU, il est proposé de le poursuivre sur la période 2025 – 2028.

Par ailleurs, dans l'actualisation 2023, il avait été soumis pour 2024 la mise en place de pluviomètres sur les bassins versants d'Aygue Blanche et d'Aygue Nègre afin de mieux comprendre la corrélation entre la pluviométrie, le débit de chaque résurgence et les évolutions de la turbidité. Ces aménagements n'ayant pu être réalisés en 2024, il est proposé de les reporter en 2025.

→ **SDAEP 24 - Suivi hydrogéologique des ressources : marché de suivi à prolonger sur la période 2025 – 2028 et mise en place en 2025 de pluviomètres sur les bassins versants des Aygues**

PRISE D'EAU SUR L'OUZOM

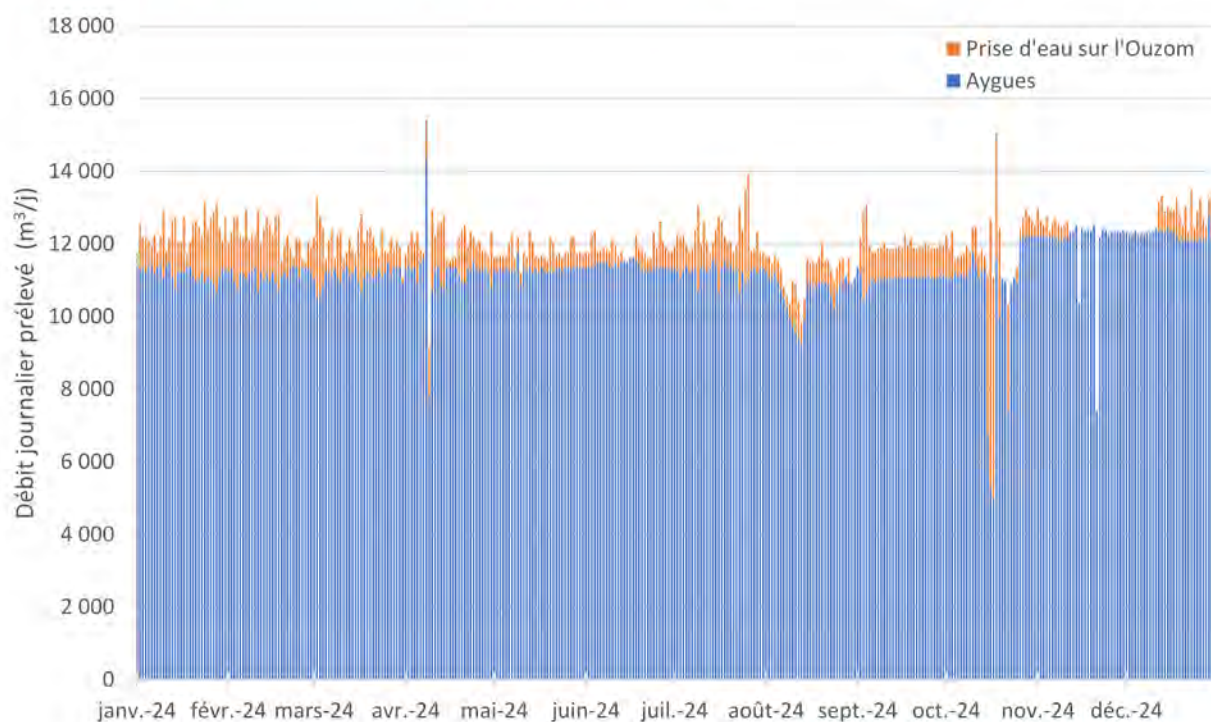
Les aménagements réalisés au niveau de la prise d'eau sur l'Ouzom à l'été 2022 (désensablement de la prise d'eau et reprise du seuil) ont permis de maintenir un prélèvement optimum.

Le Graphique 11 met en évidence l'intérêt de la prise d'eau sur l'Ouzom vis-à-vis de la continuité de service. En 2024, la prise d'eau sur l'Ouzom a ainsi permis d'éviter une rupture d'alimentation lors des événements suivants :

- Casses du feeder par une entreprise en charge de la pose de la fibre entre Arthez-d'Asson et Ferrières les 15 / 17 octobre et 22 octobre,
- Installation des vannes débit/pression au regard de jonction des Aygues le 21 novembre.

Cet équipement a notamment permis **d'apporter le complément de débit en période de fortes consommations pour pallier l'étiage des Aygues. Il convient par conséquent de sécuriser le prélèvement dans l'Ouzom.**

→ **SDAEP 33 - Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom**



Graphique 11 - Evolution 2024 du débit de prélèvement cumulé des Aygues et de la prise d'eau sur l'Ouzom

fissurés présentant une **turbidité** périodique importante et supérieure à **2,0 NFU**. En cas de mise en œuvre d'un traitement de neutralisation ou de reminéralisation, la limite de qualité s'applique »

Producteur d'Eau des Pyrénées depuis 1963

En synthèse, le prélèvement réalisé par PYREN'EAU sur les ressources du secteur Sud présente pour l'année 2024 les caractéristiques suivantes :

- Volume minimum journalier : 7 400 m³/j
- Volume moyenne journalier : 12 071 m³/j
- Volume maximum journalier : 15 416 m³/j
- Capacité journalière nominale : 24 400 m³/j
- Total annuel cumulé : 4 418 126 m³

La répartition moyenne des prélèvements s'établit de la façon suivante :

- Aygues : 93.4 %
- Prise d'eau sur l'Ouzom : 6.6 %

Conclusion : l'année 2024 est la troisième année la plus pluvieuse depuis 2013 et celle qui présente l'étiage le moins prononcé depuis 2019 (débit d'étiage des Aygues de 9 239 m³/j, contre 4 764 m³/j en 2022).

Au regard du caractère stratégique du **suivi hydrogéologique**, il convient de le **poursuivre sur la période 2025 – 2028** (SDAEP 24).

Les ressources karstiques des Aygues présentant une **turbidité** intrinsèque, il convient de **finaliser les aménagements permettant leur traitement sur l'usine d'Arthez-d'Asson** (SDAEP 27 - Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson).

La prise d'eau sur l'Ouzom et les aménagements réalisés par PYREN'EAU **permettent de compenser la baisse de prélèvement des Aygues en période d'étiage. Il convient de sécuriser le prélèvement dans l'Ouzom** (SDAEP 33 - Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom).

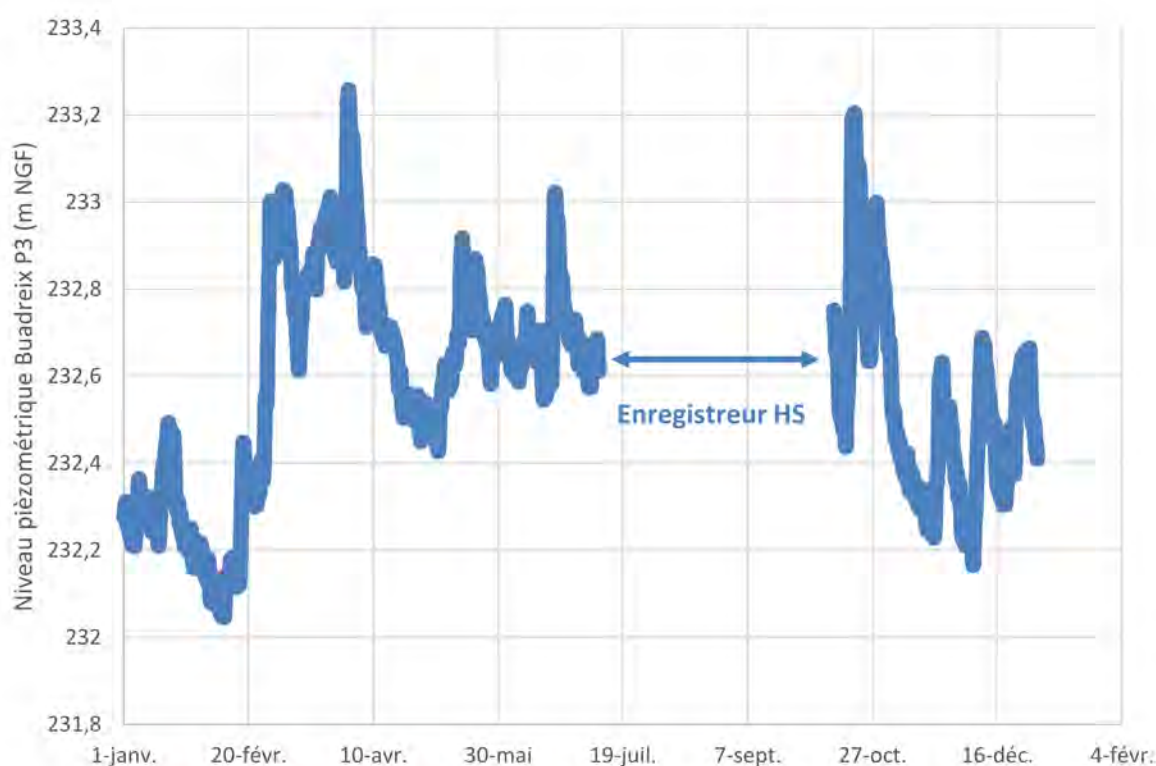
Au regard du caractère stratégique des ressources du Sud, **PYREN'EAU s'est engagé en 2023 dans un partenariat avec le Pays de Béarn pour la réalisation de l'étude PROSPECTIV'Eau**. Cette démarche vise à proposer un bilan des ressources en eau à l'échelle du Béarn, à identifier l'impact du changement climatique sur ces dernières et à proposer des pistes d'amélioration (interconnexions, développement de nouvelles ressources).

SECTEUR OUEST

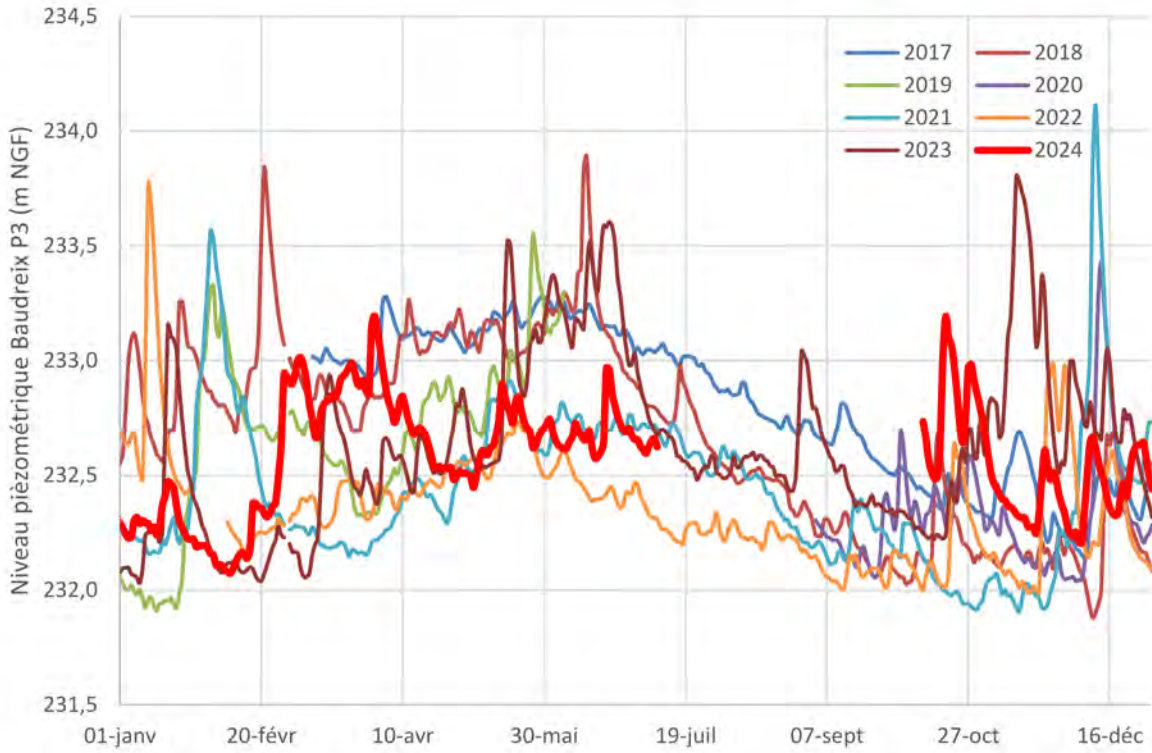
Le suivi du niveau de basses eaux de la nappe alluviale du Gave de Pau, au droit des forages de Baudreix, s'appuie sur les mesures fournies par le piézomètre P3. En 2024, l'enregistreur a connu une défaillance entre juillet et octobre, générant une absence de données sur cette période.

En synthèse, sur la base des données à disposition, le niveau des plus basses eaux se situe pour l'année 2024 entre janvier et mi-février (Cf. Graphique 12). La comparaison des chroniques enregistrées depuis 2017, présentée au Graphique 13 ci-dessous, permet de constater pour l'année 2024 un niveau de hautes eaux plus faible que les autres années, mais un niveau de basses eaux plus importants.

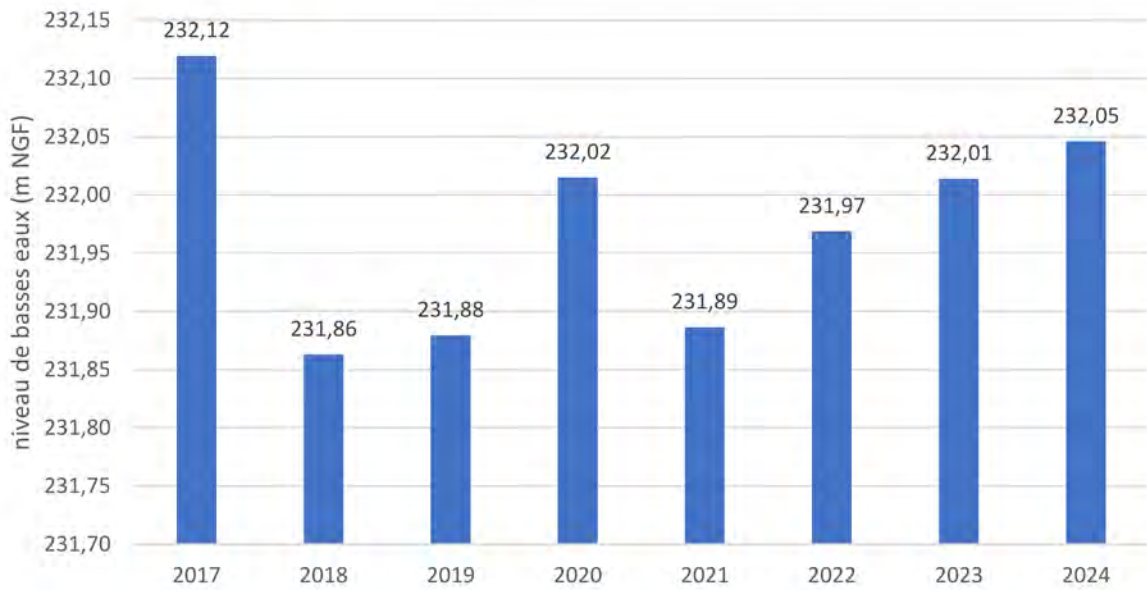
2024 peut donc être considérée comme une année moyenne, en accord avec le Graphique 14 ci-dessous.



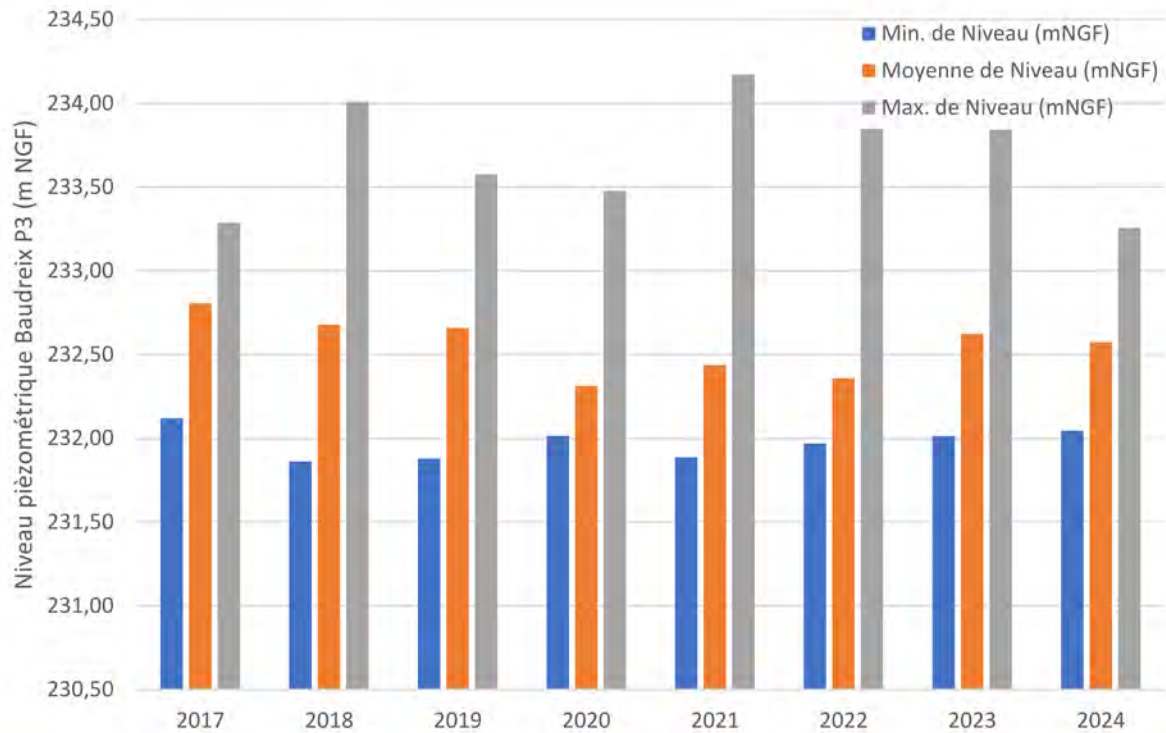
Graphique 12 - Evolution du niveau piézométrique de la nappe alluviale du Gave de Pau au niveau du piézomètre de Baudreix P3 en 2024 (Source : CETRA)



Graphique 13 - Evolution du niveau piézométrique de la nappe alluviale du Gave de Pau au niveau du piézomètre de Baudreix P3 entre 2017 et 2024 (Source : CETRA)

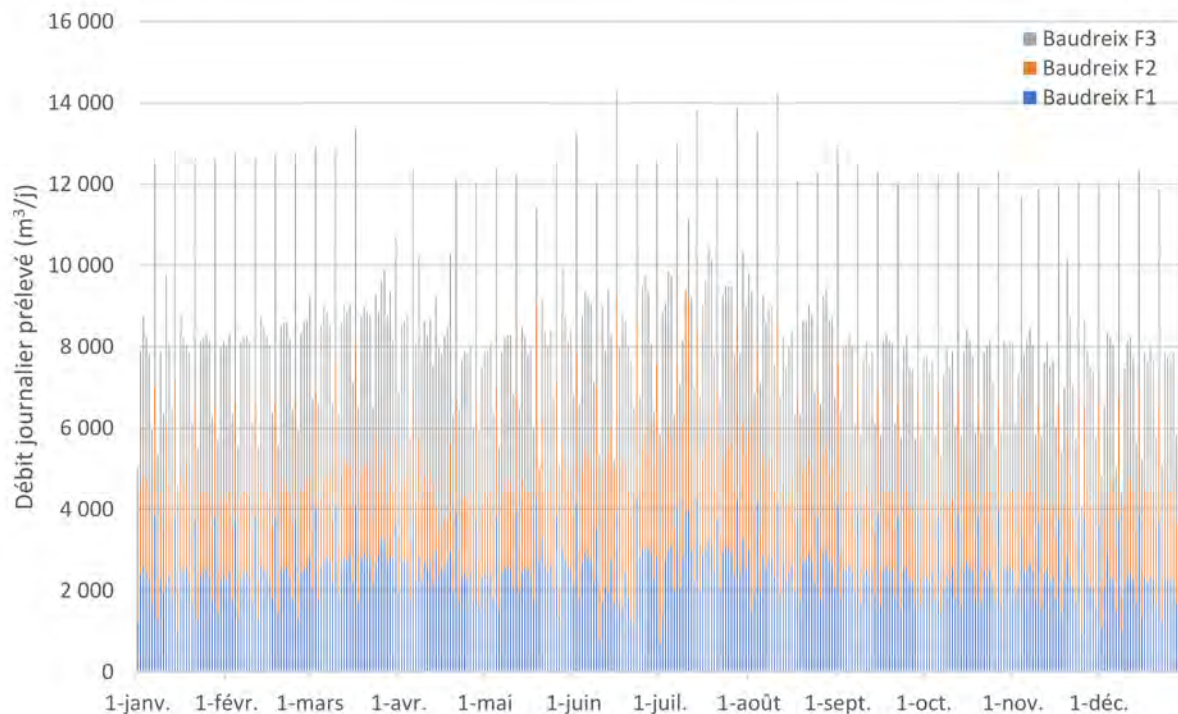


Graphique 14 - Evolution du niveau de basses eaux annuel enregistré sur le piézomètre de Baudreix P3 (Source : CETRA)



Graphique 15 - Bilan statistique du niveau de la nappe alluviale du gave de Pau au niveau du piézomètre Baudreix P3 entre 2017 et 2024

Les volumes journaliers prélevés par les 3 forages de Baudreix sont présentés dans le Graphique 16 ci-dessous :



Graphique 16 - Evolution des débits prélevés sur le champ captant de Baudreix (Source : PYREN'EAI)

En synthèse, le prélèvement réalisé par PYREN'EAU sur les ressources du secteur Ouest présente pour l'année 2024 les caractéristiques suivantes :

- Volume minimum journalier : 4 057 m³/j
- Volume moyenne journalier : 8 353 m³/j
- Volume maximum journalier : 14 298 m³/j
- Capacité journalière nominale : 13 800 m³/j
- Total annuel cumulé : 3 057 113 m³/j

La répartition moyenne des prélèvements s'établit de la façon suivante :

- Baudreix F1 : 30.1 %
- Baudreix F2 : 25.9%
- Baudreix F3 : 44.0 %

Début 2022, l'hydrogéologue en charge du suivi des ressources exploitées par PYREN'EAU constatait une **perte de débit spécifique du forage F3**. Le débit nominal d'exploitation du forage F3 s'élève à 270 m³/h mais par mesure de précaution, son débit d'exploitation avait été abaissé à 180 m³/h. Des investigations complémentaires ont été menées début 2023 qui ont conduit à une réhabilitation de l'ouvrage réalisée entre le 14 et le 15 juin 2023 (Opération SDAEP 46). Après remise en service, il a été procédé à un développement du forage. Le débit d'exploitation a progressivement été augmenté en 2023, pour se stabiliser en 2024 aux alentours de 220 m³/h comme le met en évidence le Graphique 17 ci-dessous :



Graphique 17 - Evolution du débit d'exploitation du forage de Baudreix F3

Conclusion : le niveau de la nappe alluviale du Gave de Pau sur le secteur du champ captant de Baudreix **n'a globalement pas connu de baisse de niveau significative en 2024, hormis en début d'année (de janvier à mi-février), liée à une baisse de précipitations à l'automne 2023 par rapport aux valeurs moyennes.**

La réhabilitation réalisée en 2023 sur le forage F3 de Baudreix a permis de maintenir et sécuriser le débit d'exploitation de l'ouvrage.

Pour sécuriser l'exploitation de la ressource en eau, il convient d'évaluer et de gérer conjointement la vulnérabilité de la nappe et les risques techniques ou fonctionnels liés aux ouvrages de captage. À cette fin, les mesures suivantes sont proposées :

- Poursuivre le **suivi hydrogéologique sur la période 2025 – 2028** (SDAEP 24),,
- Finaliser la réalisation de la **liaison de sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix, dont les travaux ont débuté en septembre 2024, qui permettra de pallier une défaillance partielle ou totale du champ captant de Baudreix** (SDAEP 16).

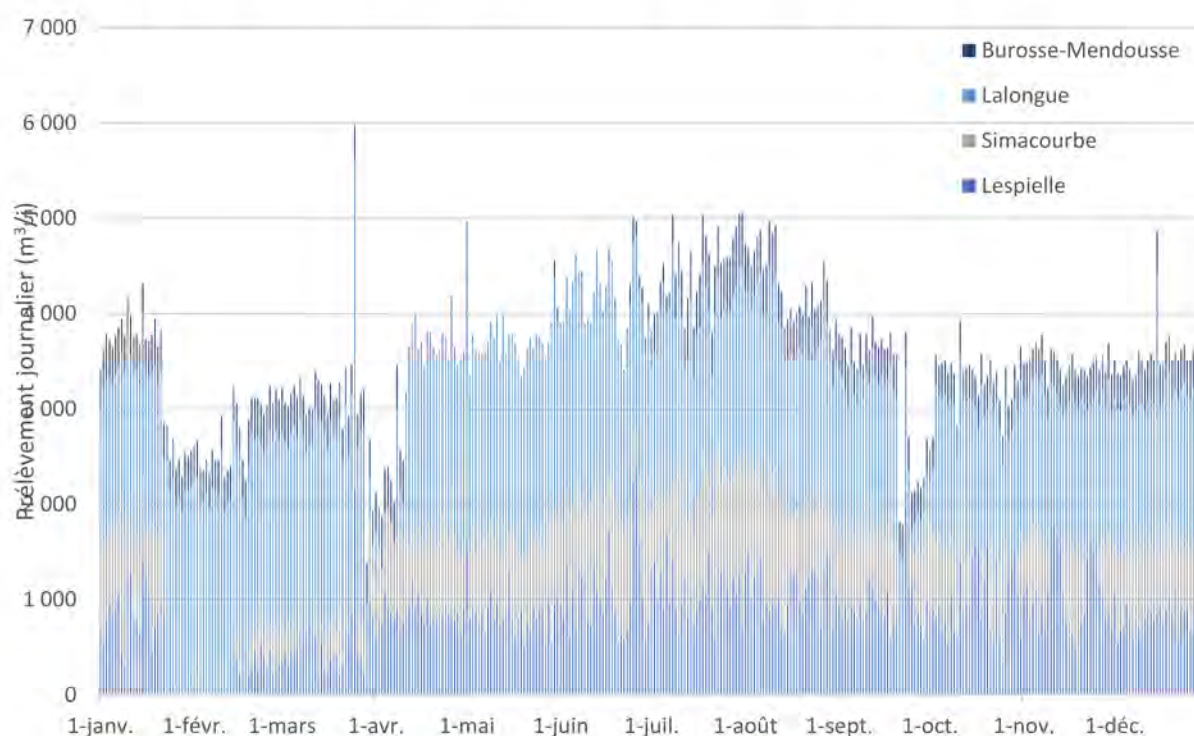
En parallèle, il convient de noter que PYREN'EAU s'est associé à l'**étude d'opportunité d'un outil de gestion intégrée du bassin du gave de Pau** initiée par le Syndicat Mixte du Gave de Pau.

SECTEUR NORD

Compte tenu du contexte hydrogéologique de la nappe captée par les forages du secteur Nord, cette ressource n'est pas impactée par les phénomènes climatiques actuels ; elles permettent ainsi de couvrir les besoins de consommation du secteur Nord quelle que soit la saison. Ces forages ne sont en outre pas exploités à leur niveau nominal ce qui assure de disposer d'une marge de sécurité pour d'éventuels secteurs déficitaires. Cette option constituera l'axe C du plan de sécurisation développé en partie V (page 28 du présent document).

→ SDAEP 45 – Sécurisation par retour d'eau du secteur Nord

Le Graphique 18 ci-dessous présente l'évolution des débits des forages du secteur Nord :



Graphique 18 - Evolution des prélèvements sur les ressources du Nord (Source : PYREN'EAU)

La remise en service de l'usine de Lespielle suite au renouvellement des membranes et à l'optimisation de l'usine de Lespielle réalisé en 2023 (opération SDAEP 37) a permis de retrouver un niveau de production de l'usine à hauteur de 43% des besoins du secteur Nord.

Au regard du contexte hydrogéologique et du caractère stratégique de cette ressource, PYREN'EAU a délibéré favorablement en juillet 2022 pour la mise en place du SAGE des Eaux Souterraines de Gascogne puis en octobre 2024 pour la nomination d'un représentant de PYREN'EAU au sein de la Commission Locale de l'Eau. Cette démarche, initiée en 2018 par l'Institution Adour, permettra une exploitation durable et raisonnée de cette ressource précieuse.

En synthèse, le prélèvement réalisé par PYREN'EAU sur les ressources du secteur Nord présente pour l'année 2024 les caractéristiques suivantes :

- Volume minimum journalier : 1 280 m³/j
- Volume moyenne journalier : 3 578 m³/j
- Volume maximum journalier : 5 973 m³/j
- Capacité journalière nominale : 13 000 m³/j
- Total annuel cumulé : 1 309 661 m³/j

Producteur d'Eau des Pyrénées depuis 1963

PYREN'EAU

Maison de l'Eau - 2963 bis Route de Morlaàs - 64160 Buros
05.59.80.20.21 / contact@pyreneau.fr

www.pyreneau.fr

La répartition moyenne des prélèvements s'établit de la façon suivante :

- Lespielle : 23.3 %
- Simacourbe : 20.2 %
- Lalongue : 47.7 %
- Burosse-Mendousse : 8.8 %

Conclusion : Les ressources du Nord sont sous-exploitées par rapport à leur débit nominal. Bien que la nappe qui alimente le secteur Nord ne soit pas directement impactée par les phénomènes climatiques actuels, il convient néanmoins d'adopter une exploitation durable et raisonnée à l'échelle régionale. Dans ce cadre, l'Institution Adour a initié la création du SAGE des Eaux souterraines de Gascogne, en faveur de laquelle PYREN'EAU a délibéré en juillet 2022. L'installation de la Commission Locale de l'Eau (instance décisionnaire du SAGE) est programmée pour le 1^{er} trimestre 2025.

Au regard du caractère stratégique de la ressource, il convient de **poursuivre le suivi hydrogéologique sur la période 2025 – 2028** (SDAEP 24).

La réalisation des **travaux de renouvellement des membranes et d'optimisation de l'usine de Lespielle** (SDAEP 37) initiés en 2023 **devraient être réceptionnés en 2025** et mettre en évidence un gain d'efficacité d'une part et permettre de limiter les pertes en eau de l'usine d'autre part.

III. CONSOMMATIONS 2024

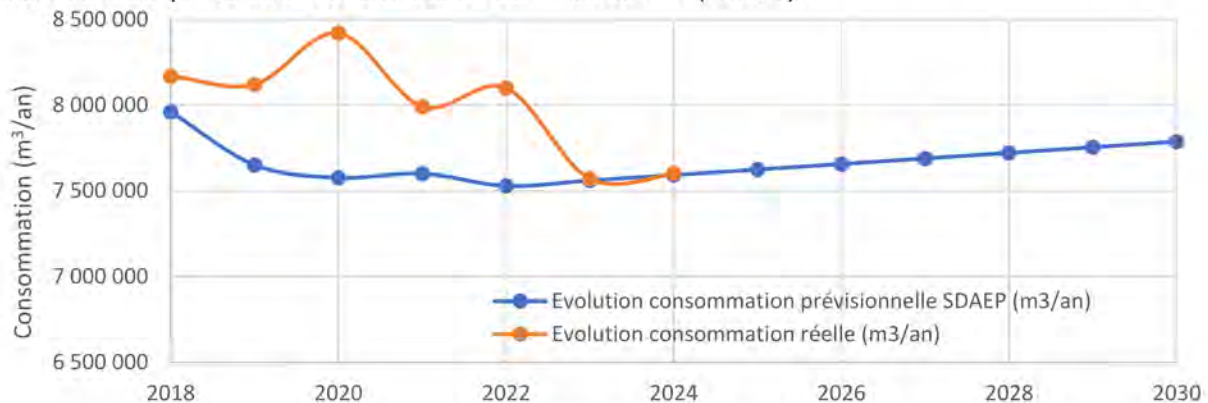
a. Consommation annuelle par territoire

La vérification et la consolidation des données journalières de comptage au niveau des points de vente⁵ permettent une analyse des consommations. La vision macroscopique annuelle par Distributeur et la comparaison avec les prévisions du schéma directeur sont développées dans le Tableau 4 et le graphique 12 ci-dessous :

Distributeur	Consommation 2023 (m ³)	Consommation 2024(m ³)	Variation 23/24
SELGL	3 100 212	3 149 174	1,6%
SEABB	2 577 932	2 521 302	-2,2%
SIEBAG (Viella + VEG)	336 273	317 273	-5,7%
CCPN	1 196 476	1 262 212	5,5%
SIAEP TN	204 090	180 000 ⁶	-11,8%
CATLP	187 868	169 115	-10,0%
Autre	4 323	1 646	-61,9%
Total	7 607 174	7 600 772	-0.1%

Tableau 4 - Bilan des consommations 2023 et 2024

L'analyse des **consommations 2024** met en évidence un volume annuel de **7 600 772 m³**, pour un volume annuel prévu au schéma directeur de **7 592 164 m³** (-+0.1%).

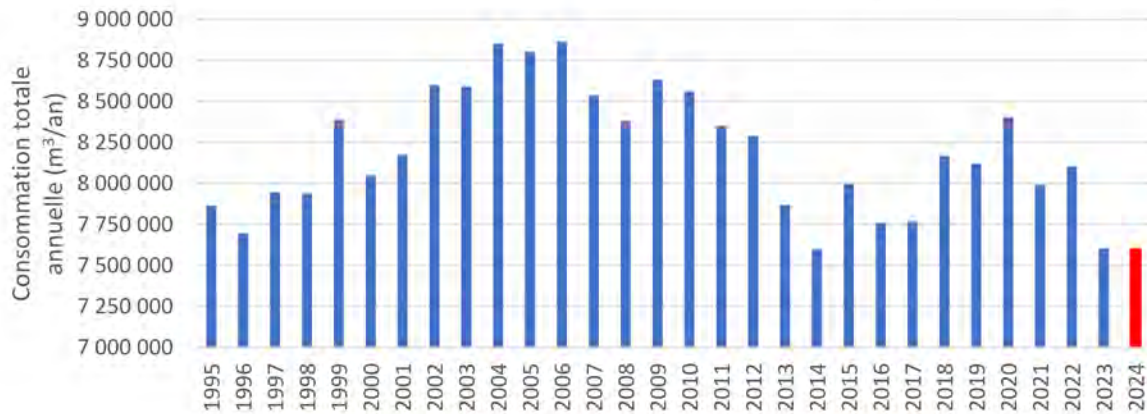


Graphique 19 - Evolution annuelle des consommations en lien avec les prévisions du schéma directeur

La consommation totale 2024, se révèle ainsi la deuxième année la plus basse après 2014, comme le met en évidence le Graphique 20 ci-dessous :

⁵ Cette étape nécessite notamment une réaffectation des volumes journaliers estimés en cas de dysfonctionnement du comptage.

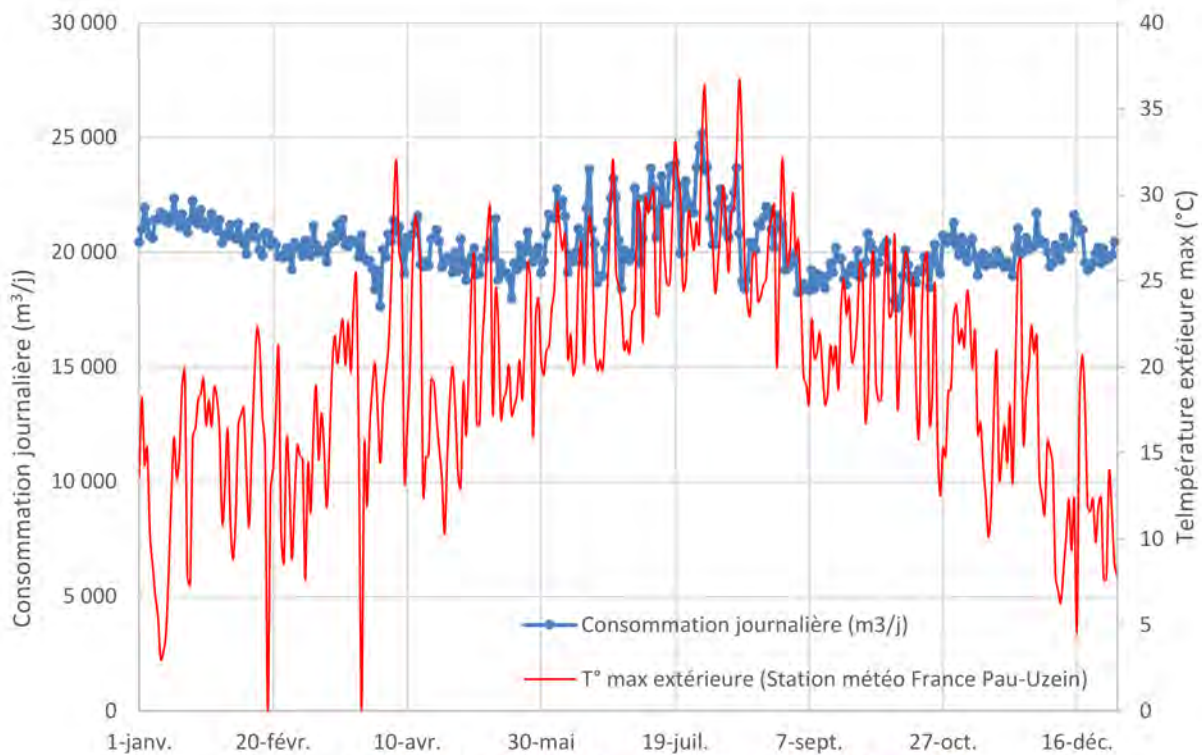
⁶ Le compteur d'Oroix permettant d'établir les volumes consommés par le Syndicat de Tarbes Nord s'est révélé défaillant, générant un sous-comptage. Le volume a donc été réévalué sur la base de la convention de vente en gros (180 000 m³/an)



Graphique 20 - Evolution annuelle des consommations depuis 1995

b. Consommations journalières

Le détail des consommations journalières est synthétisé par le Graphique 14 ci-dessous :



Graphique 21 - Evolution des consommations journalières 2024

L'analyse des données de consommations fait ressortir une **consommation journalière 2024 moyenne de 20 372 m³/j, représentant une baisse de 1.9% par rapport à 2023⁷.**

c. Consommation de pointe

L'analyse des données de consommations 2024 a permis de déterminer que le **jour de pointe était le 29 juillet, deuxième jour le plus chaud de l'année⁸.** Les Tableau 5 et Tableau 6 ci-dessous permettent une analyse par collectivité et secteur de consommation :

⁷ Consommation moyenne 2023 : 20 759 m³/j.

⁸ 33°C de température maximum enregistrée à la station de Pau-Uzein

Distributeur	Consommation moyenne (m ³ /j)	Consommation de pointe (m ³ /j)	Variation
CATLP	400	445	111%
CCPN	3 580	4 493	126%
SEABB	6 630	8 701	131%
SELGL	8 445	10 181	121%
SIAEPTN	178	235	132%
SIEBAG	840	1 112	132%
VERMILLON	1	0	
SMEP Jurançon	3	0	0%
Total	20 077	25 167	125%

Tableau 5 - Analyse des consommations de pointe par Distributeur

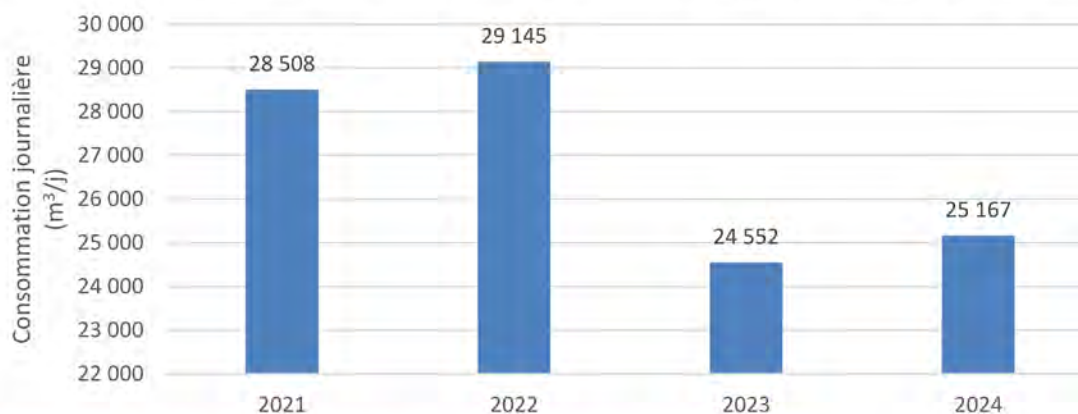
Secteur	Consommation moyenne (m ³ /j)	Consommation pointe (m ³ /j)	Variation
Nord	9 191	10 678	116%
Ouest	7 824	9 937	127%
Sud	3 358	4 552	136%
Total	20 373	25 167	124%

Tableau 6 - Variabilité des consommations moyenne et de pointe 2024 par secteur de ressource

L'analyse du jour de pointe permet de déterminer les caractéristiques suivantes :

- Consommation de pointe : 25 167 m³/j
 - ➔ Coefficient de pointe journalière = 1,2
 - ➔ Variation par rapport à 2023 : 2.5%⁹

Au regard de l'évolution temporelle des consommations de pointe enregistrée depuis 2021, l'année 2024 peut donc être considérée comme modérée, comme l'illustre le Graphique 22 ci-dessous :



Graphique 22 - Evolution de la consommation journalière de pointe entre 2021 et 2024

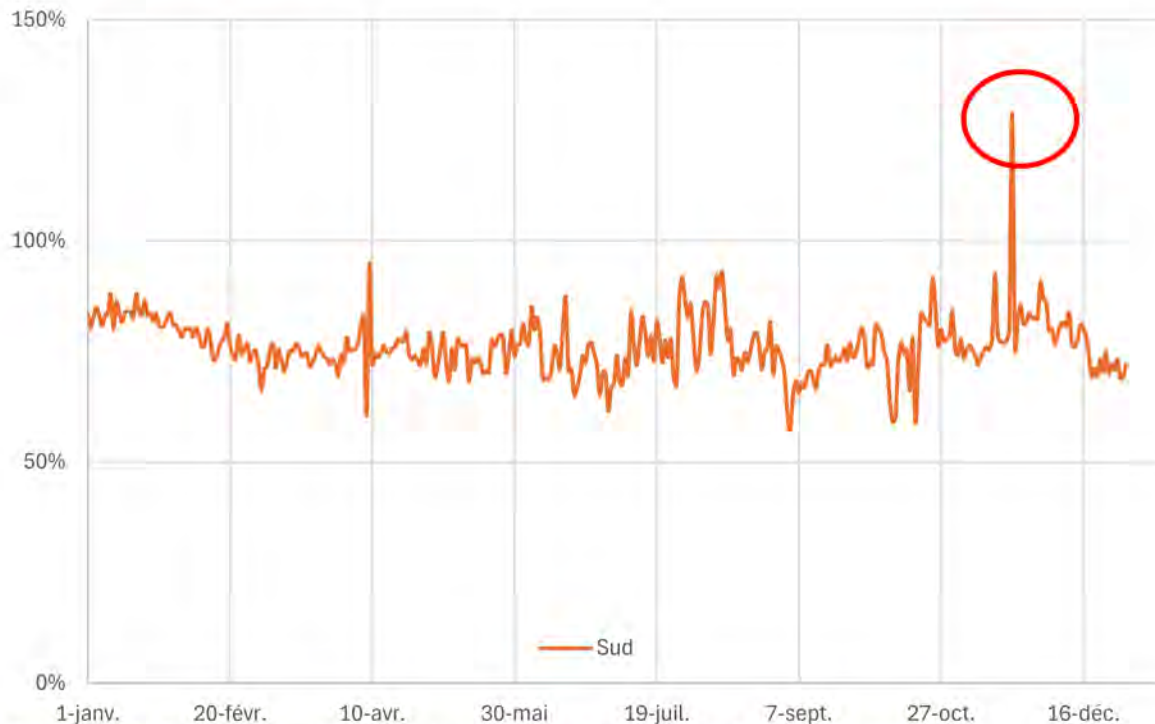
⁹ Consommation de pointe 2023 : 24 552 m³/j enregistré le 24 août 2023

IV. BILAN BESOIN / RESSOURCES 2024

A partir des données présentées dans les paragraphes précédents, il est possible de calculer les ratios consommation/prélèvement, en se basant sur les prélèvements moyens et en période d'étiage, ainsi que sur les consommations moyennes et de pointe.

a. Suivi journalier

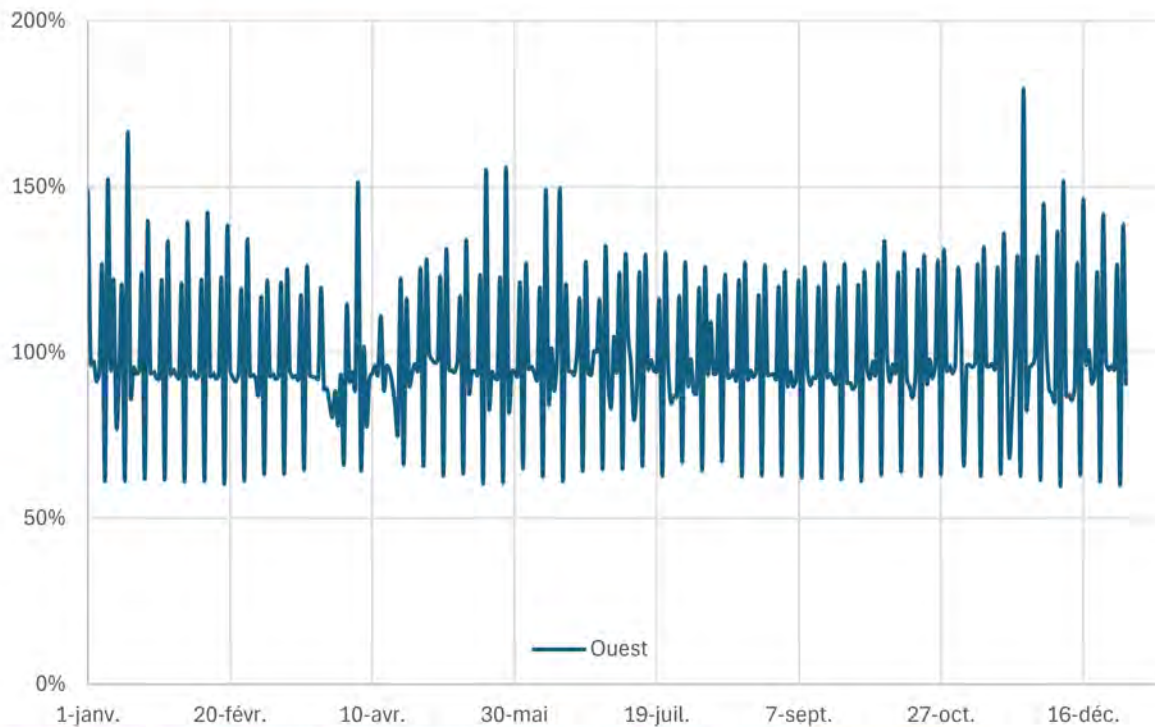
1. Secteur Sud



Graphique 23 – Evolution du ratio consommation/prélèvement du secteur Sud pour l'année 2024

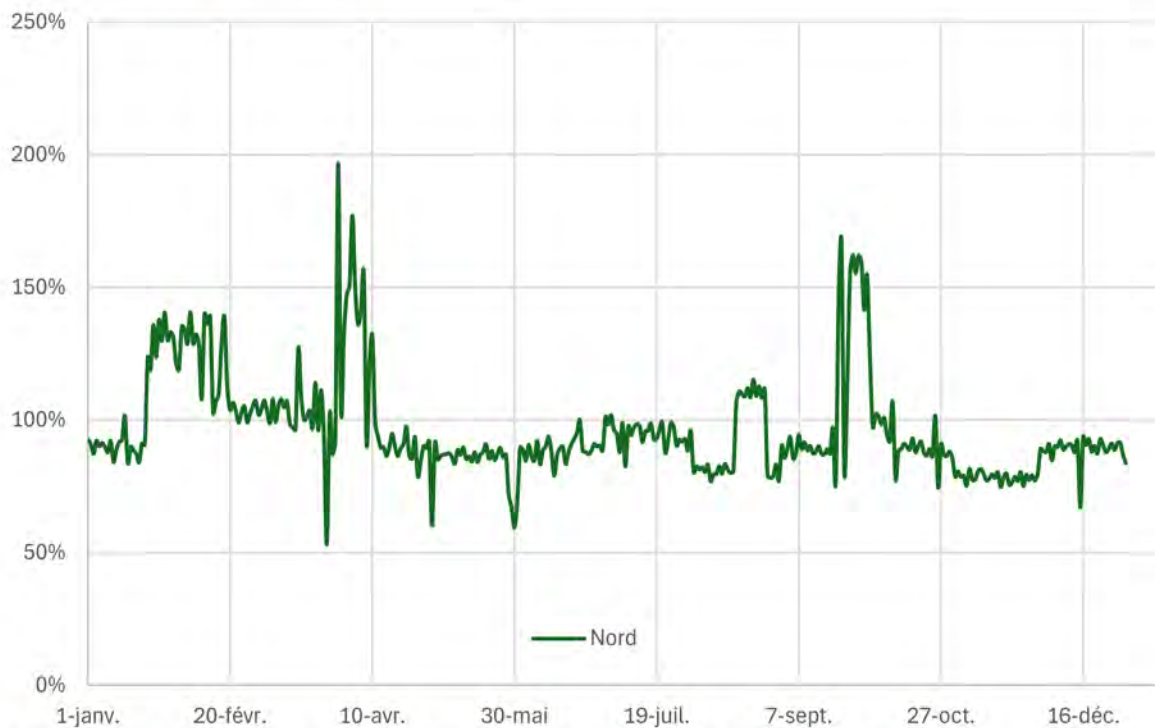
Le 21 novembre, l'alimentation du secteur Sud par les ressources du Sud a été interrompue entre 6h et 18h pour l'installation des vannes de régulation débit pression au regard de jonction des Aygues. L'usine d'Arthez-d'Asson étant à cette époque arrêtée (travaux de modification du groupe de pompage dans le cadre de la liaison Arthez-d'Asson-Baudreix, le secteur a été alimenté par retour d'eau du secteur Ouest (voir plan de secours au VI.) Cette donnée n'est pas prise en compte dans la suite de la synthèse.

2. Secteur Ouest



Graphique 24 - Evolution du ratio consommation/prélèvement du secteur Ouest pour l'année 2024

3. Secteur Nord



Graphique 25 - Evolution du ratio consommation/prélèvement du secteur Nord pour l'année 2024

A partir des données développées précédemment, il est possible de dresser un bilan statistique par le biais de la matrice suivante :

Producteur d'Eau des Pyrénées depuis 1963

PYREN'EAU
Maison de l'Eau - 2963 bis Route de Morlaàs - 64160 Buros
05.59.80.20.21 / contact@pyreneau.fr

www.pyreneau.fr

Secteur	Minimum	Moyenne	Maximum
Sud	57,3%	76,3%	94,8%
Ouest	59,8%	98,6%	179,5%
Nord	53,1%	96,6%	196,8%

Tableau 7 - Matrice ratio consommation/prélèvement 2024

b. Synthèse annuelle

L'analyse des données précédentes permet de dresser le bilan suivant pour l'année 2024 :

Secteur	Paramètre	Réel 2024	SDAEP 2020	SDAEP 2030
Sud	Débit nominal ¹⁰ (m ³ /j)	24 400		
	Débit d'étiage ¹¹ (m ³ /j)	9 848	13/08/24	10 680
	Débit ressources jour conso pointe (m ³ /j)	12 319	29/07/24	10 680
	Consommation pointe (m ³ /j)	10 678	29/07/24	12 604
Ouest	Débit nominal (m ³ /j)	13 800		
	Débit mini ¹² (m ³ /j)	4 057	25/11/24	12 600
	Débit ressources jour conso pointe (m ³ /j)	7828	29/07/24	12 600
	Consommation pointe (m ³ /j)	9 937	29/07/24	11 167
Nord	Débit nominal (m ³ /j)	12 000		
	Débit mini (m ³ /j)	1 380	29/03/24	12 000
	Débit ressources jour conso pointe (m ³ /j)	4908	29/07/24	12 000
	Consommation pointe (m ³ /j)	4 552	29/07/24	4 016

Tableau 8 - Bilan besoins / ressources 2024

A partir des données de consommations moyennes et de pointe, il est possible de calculer les ratio consommation/prélèvement suivants :

	Sud	Ouest	Nord
Consommation moyenne	76%	94%	94%
Consommation pointe	87%	127%	93%

Tableau 9 - Synthèse du ratio consommation/prélèvement par secteur pour l'année 2024

Légende :

Peu de risque de pénurie	Bilan < 80%
Risque de pénurie faible	Bilan compris entre 80% et 90%
Risque de pénurie moyen	Bilan compris entre 90% et 110%
Risque de pénurie élevé	Bilan > 110%

Les données précédentes sont à nuancer au regard des éléments suivants :

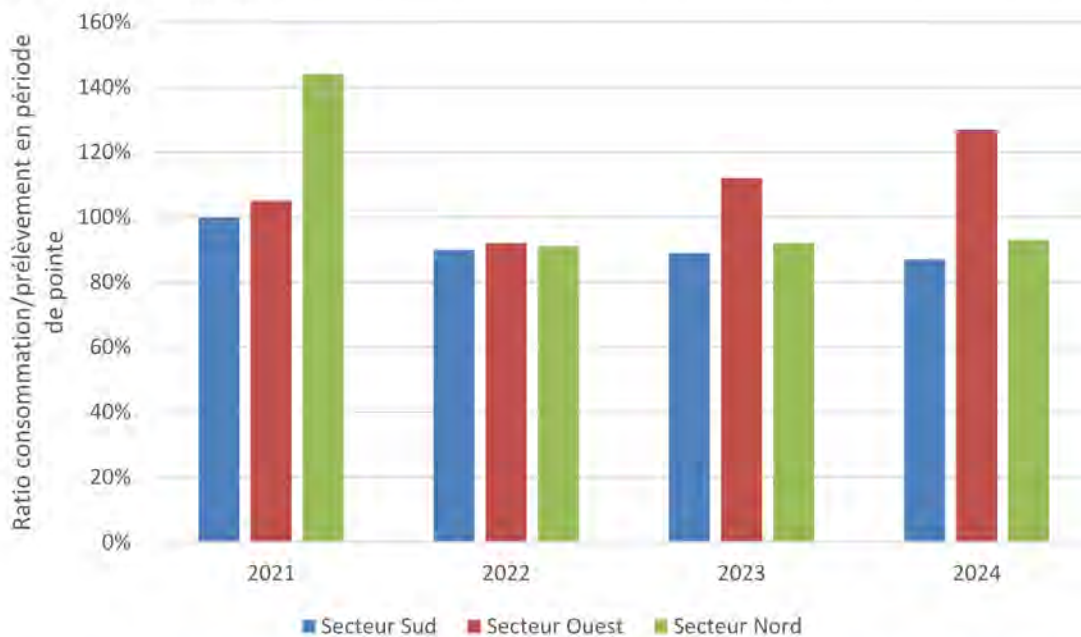
¹⁰ Au regard des débits autorisés par arrêtés préfectoraux

¹¹ Débit d'étiage : débit annuel le plus faible atteint par une ressource, correspondant donc à une valeur critique

¹² Débit minimum : débit minimum **prélevé** pour une ressource sur une période donnée. Pour ce type de ressource, le prélèvement est conditionné par la consommation à l'aval (l'ouvrage de stockage conditionne le prélèvement). Cette mesure ne représente donc pas la capacité de l'aquifère à un moment donné. Cette notion est donc différente du débit d'étiage

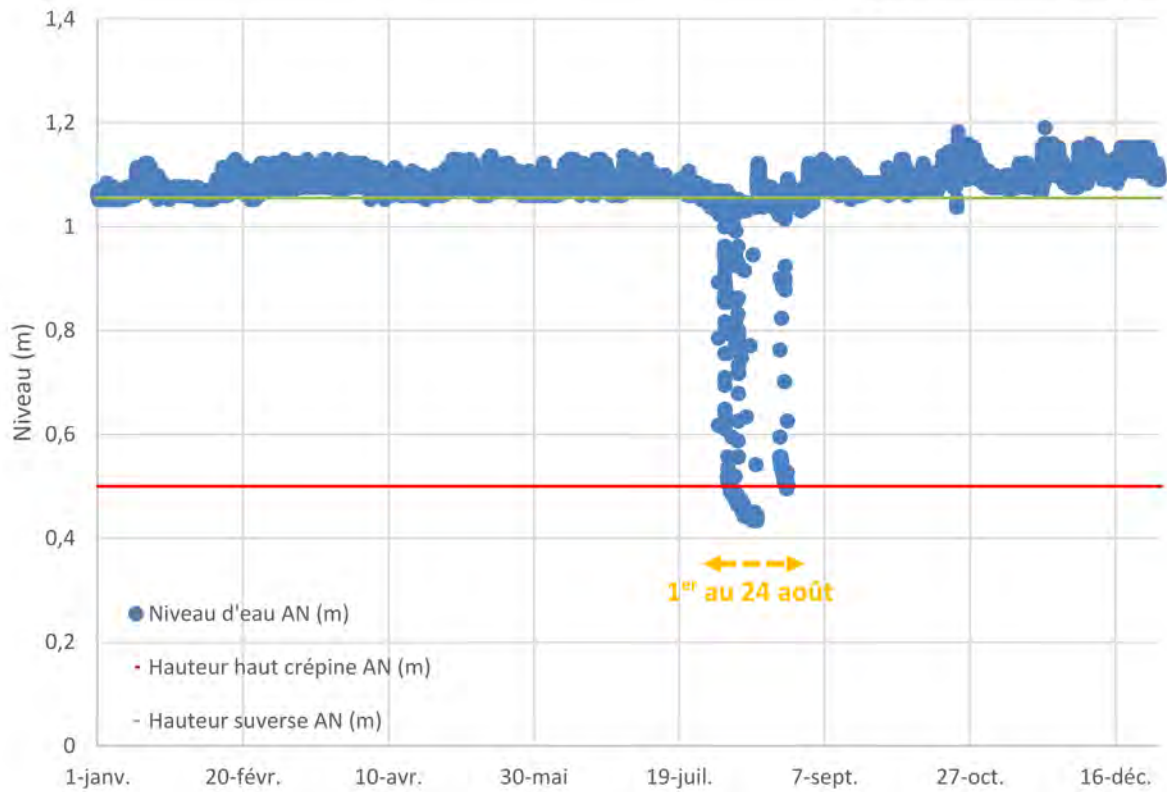
- **Données manquantes estimées** (Cf. II.b),
- **La provenance des ressources alimentant l'axe Maucor / Sedzère** est difficilement identifiable (Sud et Ouest), notamment depuis la mise en service fin 2020 du groupe de pompage "Sedzère" de la station de surpression de la Maison de l'Eau, véritable point de départ du plan de sécurisation de PYREN'EAU (Cf. V). La caractérisation des consommations se trouve donc faussée.

Le suivi annuel du ratio consommation / prélèvement en période de pointe permet de dresser le Graphique 26 ci-dessous :

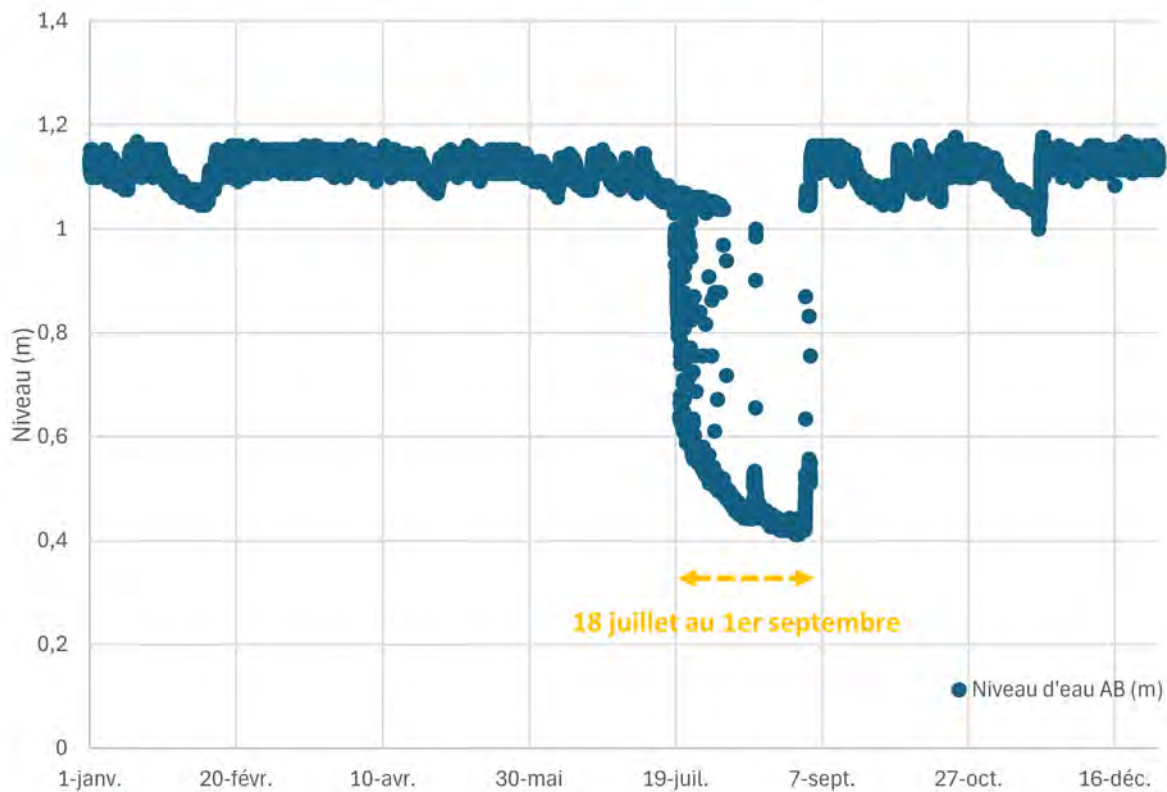


Graphique 26 - Evolution du ratio consommation/prélèvement en période de pointe par secteur entre 2021 et 2024.

Les données présentées dans le présent chapitre relèvent du mode d'exploitation et ne traduisent pas la capacité de la ressource à assurer les consommations. Une telle approche relève du suivi hydrogéologique (suivi des niveaux d'eau des captages des Aygues, débits spécifiques etc.). A titre d'exemple le Graphique 27 et le Graphique 28 ci-après permettent d'appréhender les périodes de l'année où le prélèvement engendre un impact sur la ressource :



Graphique 27 - Suivi du niveau d'eau du captage de l'Aygue Nègre 2024



Graphique 28 - Suivi du niveau d'eau du captage de l'Aygue Blanche 2024¹³

¹³ Le captage d'Aygue Blanche nécessite une relève des hauteurs de surverse et de la crépine.

Pour anticiper des épisodes de pénurie des ressources, périodes pendant lesquelles les ressources sont déficitaires par rapport aux consommations, **PYREN'EAU a adopté en 2024 en partenariat avec les Distributeurs et son exploitant un protocole de gestion des situations de risque de pénurie sur la ressource en eau.**

Cette démarche a permis de définir des indicateurs de suivi. En fonction de seuils, ces derniers doivent conduire à déclencher une réponse adaptée à la situation (restriction des usages de l'eau potable, gestion de crise avec distribution d'eau en bouteille et mise à disposition de citernes) avec les acteurs concernés (Distributeurs, communes, services préfectoraux).

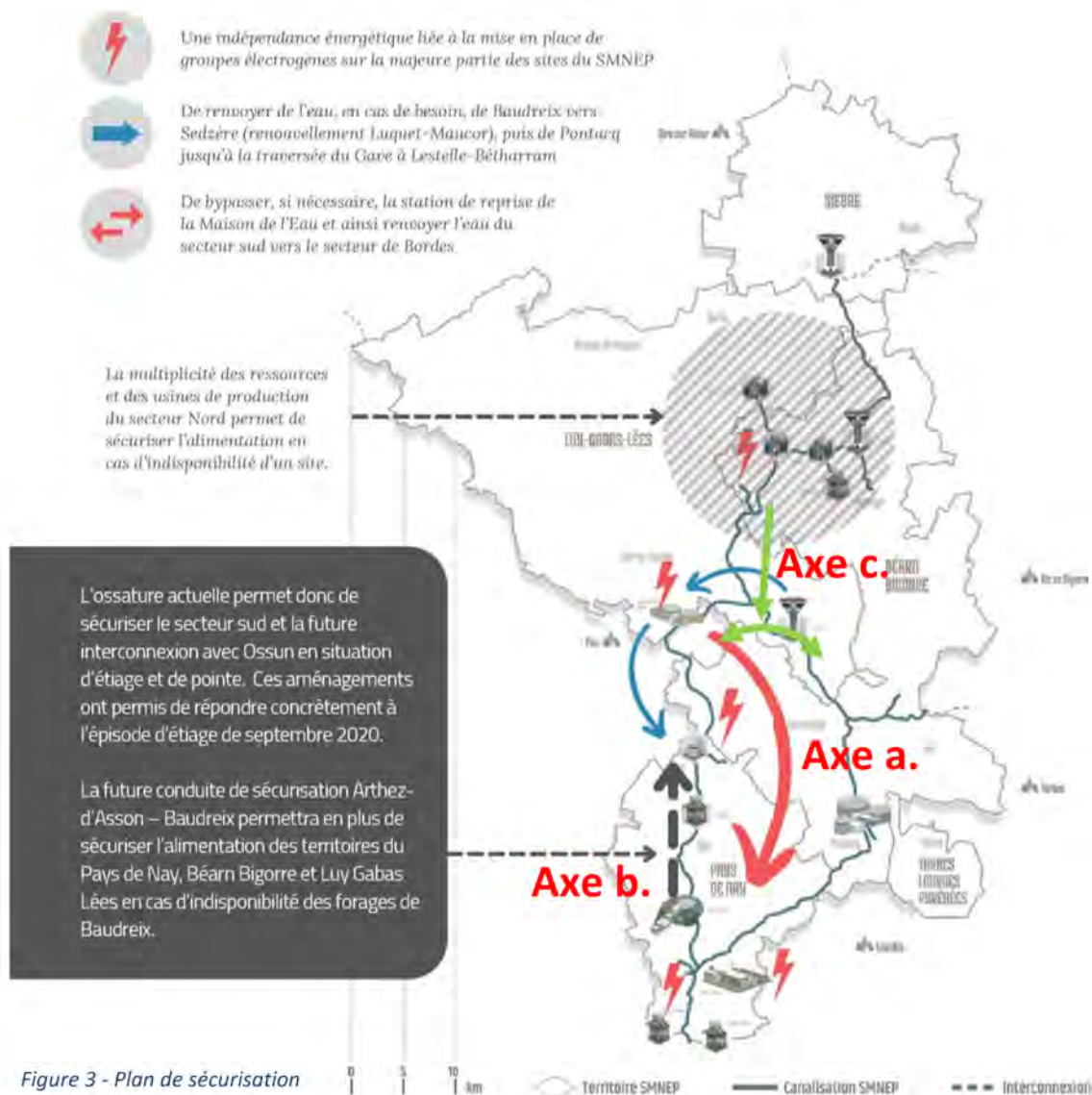
V. PLAN DE SECURISATION

Programmé dans le cadre du schéma directeur, le plan de sécurisation développé par PYREN'EAU s'articulait autour des 2 premiers axes décrits ci-dessous. Fort des enseignements de l'étiage 2022, PYREN'EAU s'est proposé d'en étudier en 2023 un troisième axe.

- 1. Sécurisation Baudreix – Pontacq (axe opérationnel) :** Cette sécurisation est le résultat de l'investissement réalisé par PYREN'EAU depuis 2012 (renouvellement liaison Luquet Maucor, pompe de secours au château d'eau de Sedzère et création du réservoir de Pontacq intégrant une pompe de secours).

Cet axe permet désormais de renvoyer de l'eau des forages de Baudreix vers la Maison de l'Eau, puis le château d'eau de Sedzère et enfin les réservoirs de Pontacq.

- 2. Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix (SDAEP 16 ; travaux en cours : 2024 – 2025) :** Cette liaison permettra à terme de sécuriser les forages de Baudreix à partir de l'usine d'Arthez-d'Asson.
- 3. Sécurisation Lalongue - Gabaston (en cours d'étude) :** Cette liaison pourrait permettre de renvoyer de l'eau du secteur Nord vers les secteurs Ouest et Sud.



VI. EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS 2024

	Unité	Prévisionnel SDAEP	Réel
Prix de l'eau	€/m ³	0,2200	0.2200/0.2398 ¹⁴
Recette	€	1 670 276	1 677 214
Investissement	€ HT	219 230	3 000 098
Recours à l'emprunt	€	0	2 394 000 ¹⁵
Encours de la dette (31/12)	€	8 710 784	7 836 993
Durée extinction de la dette	Année	8,2	7,3

Tableau 10 - Evolution des indicateurs financiers 2024 en lien avec le schéma directeur

VII. BILAN DES OPERATIONS INSCRITES AU PPI POUR 2024

La partie développée ci-après dresse le bilan de l'état d'avancement des opérations inscrites au Programme Pluriannuel d'Investissement 2024 :

SDAEP 0-B - MBC canalisation : Marché attribué en octobre 2024

SDAEP 8.2 : Renouvellement membranes et optimisation Lespielle : Opération non réceptionnée, nécessitant un fonctionnement au régime nominal de l'installation (8 000 m³/j). Le protocole est en cours de rédaction et devrait pouvoir être programmé à partir de mars 2025.

SDAEP 8.5 : Amélioration Station Buros : Opérations réalisées par SAUR dans le cadre de l'exploitation

SDAEP 8.7 - Amélioration réservoir de Sarramayou : Il était initialement prévu la création d'un by-pass entre les conduites d'alimentation et de distribution en inox DN 400, afin de pouvoir by-passer cet ouvrage pour les opérations de maintenance. Les discussions techniques menées avec la CCPN dans le cadre du fonctionnement actuel ont fait ressortir la nécessité de mettre en place un clapet anti-retour sur la conduite de distribution en DN 200 vers les 2 réservoirs de distribution.

Lors de la phase de préparation des travaux de sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix, ce projet a été étudié plus en détail. **D'un point de vue hydraulique, la régulation du by-pass depuis le groupe de pompage d'Arthez-d'Asson n'est pas possible, la présente opération est donc annulée.** Lors des opérations de maintenance, on privilégiera une mise à l'arrêt du réservoir. Cette mise à l'arrêt du réservoir n'impactera pas la distribution.

SDAEP 9 - Optimisation protection Bordes : Dans le cadre de la lutte contre les intrusions et les actes de malveillance, plusieurs aménagements ont été prévus pour sécuriser au mieux le réservoir et la station de reprise de Bordes :

- Mise en place d'une clôture plus haute autour du portail
- Fixation de la clôture existante dans le sol le long de la route pour éviter l'intrusion par soulèvement du grillage
- Modification de 2 trappes d'aération murales situées sur le bâtiment de stockage (vis extérieures, facilement démontables, points de soudure)
- Changement de la porte en bois du local de chlore (danger direct pour l'intrus).
 ➔ L'ensemble de ces aménagements ont été réalisés en 2024.

SDAEP 14 - Acquisition de 2 pompes à vitesse variable à Lalongue : mise en place variateur, renouvellement câbles d'alimentation des pompes, reprise câblage et accessoires armoire de

¹⁴ Tarif adhérents : 0.22 € HT/m³, Tarif adhérents : 0.2398 € HT/m³

¹⁵ Avance remboursable Agence de l'Eau Adour Garonne

commande, modifications automatisme etc. : opération programmée par SAUR dans le cadre des investissements concessifs du contrat 2011 – 2023. La mise en place des variateurs de vitesse et la protection de l'automate de l'inverseur de source ont été réalisées par SAUR respectivement en 2023 et 2024.

SDAEP 16 - Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix : les travaux débutés en septembre 2024 se poursuivront jusqu'à la mise en service globale prévu au dernier trimestre 2025.

SDAEP 24 - Suivi hydrogéologique des ressources : le marché précédent étant arrivé à échéance, il convient de le relancer au regard de son intérêt pour PYREN'EAU, sur la période 2025 - 2028.

SDAEP 26 – Actualisation du schéma directeur : En raison du lancement de l'étude Prospectiv'Eau initiée en 2023 par le Pays de Béarn, il paraît judicieux de reporter l'actualisation du Schéma Directeur. Les conclusions de l'étude sont attendues pour septembre 2025. Dans ce contexte, il est proposé de reporter l'actualisation du schéma directeur à partir de 2026.

SDAEP 27 - Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson : sujet à finaliser en 2025.

SDAEP 31 - Remise en état site de Bordes suite à l'abandon des captages : les travaux ont débuté au cours du dernier trimestre 2024. Au regard des conditions météorologiques particulièrement humides, il a été convenu de différer la fin du chantier en 2025.

SDAEP 32 - Préservation qualité de l'eau champ captant Baudreix : Fin de l'opération prévue en 2024.

SDAEP 33 - Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom : Sujet non traité en 2024, à relancer en 2025.

SDAEP 41 - Mise en œuvre énergie renouvelable : Sujet non traité en 2024, à relancer en 2025.

SDAEP 42 – PGSSE 1 – Sécurisation Lalongue : étude en cours de finalisation.

SDAEP 43 – PGSSE 2 – Mesure H2S Lalongue : Compte tenu de la complexité des mesures d'H₂S, une étude préalable de faisabilité technique devra permettre de déterminer si cet investissement est adapté. Le sujet n'ayant pas été traité en 2024, il est proposé d'inscrire en 2026 un diagnostic global de l'usine.

SDAEP 44 – PGSSE 3 – Lutte contre l'incendie : dossier de consultation rédigé. La consultation est prévue pour fin 2024, avec une réalisation des travaux en 2025.

SDAEP 45 – Sécurisation par retour d'eau du secteur Nord : étude en cours de finalisation.

SDAEP 47 – Diagnostic falaise Aygue Blanche :

Le bâtiment de captage de l'Aygue Blanche a été implanté au pied d'une paroi rocheuse haute de plus de deux cents de mètres.

Au regard du risque naturel que présenterait la chute d'un bloc rocheux sur l'ouvrage, il est préconisé de réaliser un diagnostic de la paroi afin d'identifier les structures présentant des fragilités et de définir le cas échéant des travaux de purge.

Compte tenu de la verticalité de la paroi et des moyens d'accès, le diagnostic a été scindé en 4 étapes successives :

- Survol en drone sous le contrôle d'un géotechnicien (CETRA) afin d'identifier les blocs présentant un risque de chute et de déterminer un accès,
- Hélicoptère d'un guide de haute montagne au sommet de la paroi pour descendre en rappel et équiper de points d'ancrage dans la falaise,



Photo 1 - Paroi rocheuse surplombant le bâtiment de captage de l'Aygue Blanche.

- Inspection des blocs en rappel par notre géotechnicien accompagné du guide de haute montagne,
- Préconisation de mise en sécurité de la paroi (purge, mise en place de filet de protection, ...).

Les 2 premières étapes ont été réalisées en 2024. Il convient donc de poursuivre en 2025.

Légende : Opération finalisée ; Opération à poursuivre ; Opération non réalisée à relancer ; Opération reportée ; Opération annulée

VIII. EVOLUTION DU PPI POUR L'ANNEE 2025

Au regard du bilan des opérations 2024 présenté ci-dessus et du PPI issu du schéma directeur, il est proposé l'évolution suivante pour l'année 2025. Le PPI réactualisé est présenté en annexe du présent document.

SDAEP 0-B - MBC canalisation : Marché attribué en octobre 2024

SDAEP 8.2 : Renouvellement membranes et optimisation Lespielle : voir commentaire au VII.

SDAEP 8-4 – Amélioration station Calibet : Chloration en ligne sur la conduite principale pour éviter des pertes de charges importantes.

- Les essais réalisés par l'exploitant n'ont pas mis en évidence de gains significatifs lors du passage dans la conduite principale. Il est donc proposé d'annuler cette opération.

SDAEP 11 - Reprise du bâtiment du forage de Baudreix F1 : Le diagnostic des ouvrages a mis en avant la vétusté du bâtiment du forage F1 de Baudreix. Ce phénomène est dû à l'âge et l'exposition du bâtiment. Dans le cadre de l'opération, il est prévu la reprise du bardage bois et le remplacement de la porte.

- Projet à affiner avec l'exploitant et coordonner avec les opérations de renouvellement.

SDAEP 12 Acquisition d'une pompe de forage de secours à Lespielle : Afin d'intervenir de manière rapide pour assurer la continuité du service, une pompe de secours doit être mise en place sur le site de Lespielle. Elle doit être équipée d'un moteur renforcé pour répondre à l'alimentation électrique de Lespielle. Cette pompe sera compatible avec les deux forages (Lespielle et Simacourbe).

- Utilité à confirmer par l'exploitant.

SDAEP 16 - Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix.

SDAEP 24 - Suivi hydrogéologique des ressources.

SDAEP 27 - Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson.

SDAEP 31 - Remise en état site de Bordes suite à l'abandon des captages.

SDAEP 33 - Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom.

SDAEP 41 - Mise en œuvre énergie renouvelable.

SDAEP 42 – PGSSE 1 – Sécurisation Lalongue ?

SDAEP 44 – PGSSE 3 – Lutte contre l'incendie.

SDAEP 47 – Diagnostic falaise Aygue Blanche

SDAEP 48 – Reprise étanchéité toiture usine d'Arthez-d'Asson : le diagnostic global de l'usine d'Arthez-d'Asson réalisé par SCE en 2024 dans le cadre du traitement de la turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson (SDAEP 27) a permis de réaliser un diagnostic génie-civil complet. Il a ainsi pu

être mis en évidence un état général moyen avec des infiltrations au niveau de la toiture du bâtiment d'exploitation liées à un défaut d'étanchéité. Il est préconisé de prioriser cette réhabilitation dès 2025.

SDAEP 49 – Réhabilitation des ouvrages de captage des Aygues : L'inspection des ouvrages de captage réalisée en novembre 2024 a fait ressortir la nécessité de réaliser les opérations suivantes :

- Reprise des clapets des trop-pleins,
- Remplacement des garde-corps corrodés par des caillebotis en composite,
- Remplacement des carreaux de verre par des tôles métalliques avec moustiquaires
- Remplacement des menuiseries
- Nettoyage des végétaux (Coupe des arbres amont de la prise d'eau, démoussage des deux conduites amont de la prise d'eau. Au regard de la configuration du site, l'accès se fera par cordes)

Compte tenu des difficultés d'accès et du matériel à acheminer, la dépose sera effectuée par hélicoptage.

SDAEP 50 – Diagnostic réservoir de Buros : lors du lavage réalisé en janvier 2025, il a été identifié dans les cuves de 2 500 m³, des traces de corrosion sur les poteaux et la base du voile, ainsi que des dégradations du revêtement du sol et l'échelle d'accès à sécuriser. Il est proposé de réaliser un diagnostic de ces ouvrages en **2026**.

Le Tableau 11 ci-dessous présente le chiffrage financier des opérations proposées au PPI 2025 :

N° SDAEP	N° BP	Intitulé	Montant estimatif (€ HT)
0-B	2401	MBC canalisation	150 000
37	2206	Renouvellement membranes et optimisation Lespielle	23 558
11	2503	Reprise du bâtiment du forage de Baudreix F1	45 000
12		Acquisition d'une pompe de forage en secours à Lespielle	20 370
16	1801	Sécurisation Arthez-d'Asson - Baudreix	5 352 387
24	2504	Suivi hydrogéologique des ressources	40 000
27	2102	Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson	14 800
31	2204	Remise en état site de Bordes suite à l'abandon des captages	39 651
32	2004	Préservation qualité de l'eau champ captant Baudreix	12 619
33	2106	Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom	10 000
41	2107	Mise en œuvre énergie renouvelable des sites du SMNEP	156 250
		Investissement hors opération	50 000
44	2501	PGSSE 3 - Lutte contre l'incendie	80 000
47	2403	Diagnostic falaise Aygue Blanche	15 000
48	2502	Réhabilitation GC usine d'Arthez-d'Asson	27 216
49	2505	Réhabilitation des ouvrages de captage des Aygues	40 000
Total			6 076 851

Tableau 11 - Estimation financière du PPI 2025

IX. EVOLUTION PREVISIONNELLE DES CONSOMMATIONS 2025

Après échange avec les Distributeurs, les consommations prévisionnelles 2025 ont pu être réajustées. Le Tableau 12 ci-dessous détaille les projections du schéma directeur et les valeurs réajustées.

Distributeur	Consommation prévisionnelle SDAEP (m ³)	Réajustement (m ³)	Evolution
SELGL	3 378 309	3 100 000	-8,5%
SEABB	2 624 781	2 550 000	-3,4%
SIEBAG (Viella + VEG)	323 366	245 000	16,3%
CCPN	1 021 627	110 000	0,0%
SIAEP TN	180 000	1 200 000	16,2%
CATLP	150 000	180 000	0,0%
Autre	-	-	-
Total	7 678 083	7 535 000	-2,3%

Tableau 12 - Consommations prévisionnelles 2025 (Source : SDAEP)

X. EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS 2025

Après avoir compilé les données 2024 et intégré l'évolution du PPI 2025, les indicateurs financiers 2025 ont été réévalués en tenant notamment compte du plan de financement de l'opération de la liaison Arthez-d'Asson – Baudreix, survenue en 2024 :

- Montant total de l'opération : 7 900 773 € HT
- Subvention CD 64 : 1 525 905 €
- Subvention AEAG : 798 000 €
- Avance remboursable AEAG : 2 394 000 €¹⁶

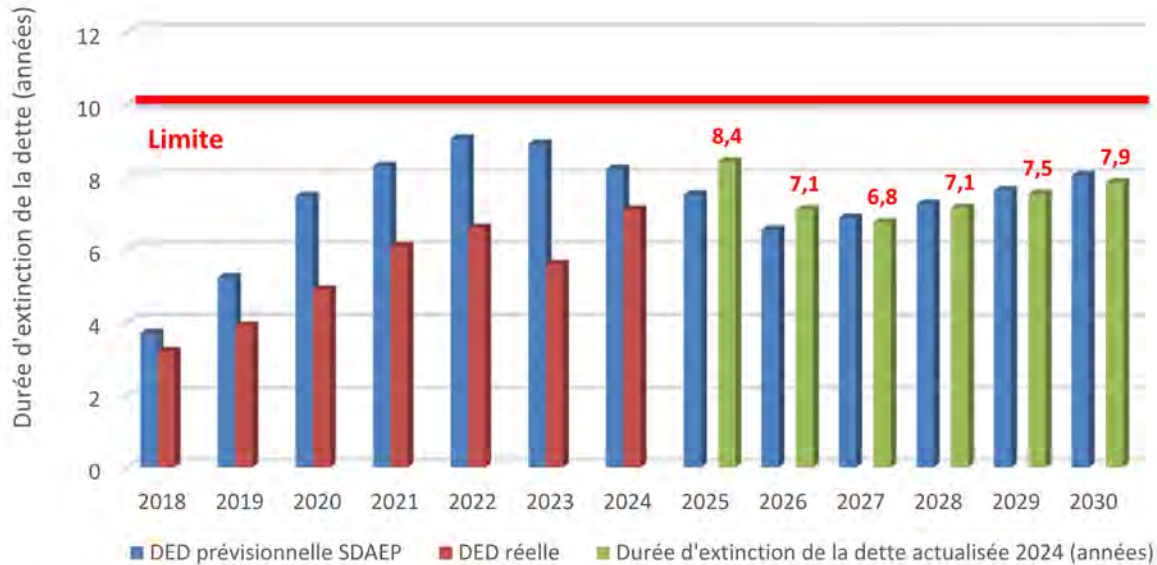
Dans ce contexte, l'intégration de ces données dans l'outil développé par PYREN'EAU lors de la réalisation de son schéma directeur a permis de calculer le montant de l'emprunt à contracter auprès de la Banque des Territoires, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- Montant de l'emprunt : 1 700 000 €
- Taux : Livret A + 0.4%
- Durée de remboursement : 50 ans
- Date du premier remboursement : septembre 2025¹⁷

L'intégration de ces données dans les simulations budgétaires permet de suivre l'évolution temporelle de la durée d'extinction de la dette, **en maintenant les évolutions du prix de l'eau** fixée dans le cadre du schéma directeur :

¹⁶ Prêt à taux 0 sur 20 ans avec différé de 3 ans

¹⁷ Date donnée à titre indicatif, qui dépendra de la date de signature de la demande de prêt



Graphique 29 - Evolution de la durée d'extinction de la dette

Ce scénario budgétaire permet de maintenir une durée d'extinction de la dette inférieure à 10 ans, comme le met également en évidence le Tableau 13 ci-dessous :

DED max (années)	Date dépassement DED limite ¹⁸	Montant total emprunts 2018/2030 (M€)	Evolution du prix de l'eau
8.4	-	11,93	Conforme au schéma directeur

Tableau 13 - Synthèse des indicateurs financiers.

Les indicateurs financiers pour l'année 2025 sont donc réévalués comme suit :

Indicateur	Unité	Prévisionnel SDAEP initial	Actualisé
Prix de l'eau	€/m ³	0.22	0,22/0.2398
Recette	€	1 696 327	1 663 442
Investissement	€ HT	211 055	6 076 851
Recours à l'emprunt	€	0	1 700 000
Encours de la dette (31/12)	€	8 135 327	9 063 813
Durée extinction de la dette	années	7.5	8.4

Tableau 14- Réévaluation des indicateurs financiers pour l'année 2025

Dans ce contexte, le prix de l'eau a été maintenu pour l'année 2025 selon les orientations fixées par le schéma directeur de PYREN'EAU. Au regard de l'évolution de la situation budgétaire et de la diminution de la recette prévisionnelle (diminution des volumes vendus par rapport aux projections du schéma directeur), il conviendra certainement de prévoir fin 2025 une augmentation du prix de l'eau pour 2026, comme cela était envisagé dans les conclusions du schéma directeur.

¹⁸ 10 ans

CONCLUSION

Le présent bilan 2024 fait ressortir les éléments suivants :

- Une situation hydrologique excédentaire (+ 17% de pluviométrie par rapport à la moyenne),
- Une situation hydrogéologique satisfaisante, avec une absence de déficit ou d'incident recensée sur les ressources exploitées,
- La baisse des consommations se poursuit ; 2024 étant la deuxième année de plus faible consommation après 2014,
- Un programme d'investissement à la hauteur des enjeux recensés et dont le niveau atteindra un pic de 6 M€ HT en 2025 (essentiellement lié à la finalisation des travaux de la liaison de sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix).

Au regard des éléments développés dans le présent rapport, il a été proposé en décembre 2024 :

- De maintenir le prix de l'eau pour l'année 2025 selon les préconisations du schéma directeur, à savoir :
 - Tarif Distributeur – T₁ : 0.2200 € HT / m³
 - Tarif Distributeur – T₂ : 0.2398 € HT / m³
 - Tarif vente en gros : 0. 0.2398 € HT / m³
- De solliciter un emprunt auprès de la Banque des Territoires selon les caractéristiques suivantes :
 - Montant de l'emprunt : 1 700 000 €
 - Taux : Livret A + 0.4%
 - Durée de remboursement : 50 ans
- De poursuivre le suivi hydrogéologique sur la période 2025 - 2028.
- D'inscrire aux orientations budgétaires 2025 les opérations listées au paragraphe VIII.

Compte tenu de l'évolution de la situation budgétaire et de la baisse des recettes prévisionnelles (due à une diminution des volumes vendus par rapport aux projections du schéma directeur), une augmentation du prix de l'eau devra probablement être envisagée en 2026, conformément aux conclusions du schéma directeur.

ANNEXE

- Synthèse des indicateurs
- PPI 2018 – 2030 : bilan 2024 et projections 2025
- Simulation orientation budgétaire



SCHEMA DIRECTEUR SYNTHÈSE DES INDICATEURS BILAN 2024 ET PROJECTIONS 2025

RESSOURCES

Pluviométrie annuelle Calibet (mm/an)
 Débit d'étiage des Aygues (m³/h)
 Débit d'étiage des Aygues (m³/j)
 Niveau basses eaux Baudreix (mNGF)^{***}
 Niveau basses eaux forages Nord (mNGF)

SDAEP ⁺	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Pluviométrie annuelle Calibet (mm/an)	1 675	1 080**	1 494	1 454	938	1 575	1 867						
Débit d'étiage des Aygues (m ³ /h)			236	300	198	317	357						
Débit d'étiage des Aygues (m ³ /j)	5 680		5 863	7 548	4 768	8 443	9 239						
Niveau basses eaux Baudreix (mNGF) ^{***}	231,86	231,88	232,02	231,89	231,98	232,01	232,05						
Niveau basses eaux forages Nord (mNGF)													

*: données issues de la phase 2 du schéma directeur de septembre 2018 (Cf. page 30)

** : Pluviomètre hors service entre janvier et mai 2019

*** : Piézomètre P3

CONSOMMATIONS

Evolution consommation prévisionnelle SDAEP (m³/an)
 Evolution consommation réelle (m³/an)
 Consommation moyenne journalière réelle (m³/an)
 Consommation de pointe journalière réelle (m³/an)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Evolution consommation prévisionnelle SDAEP (m ³ /an)	7 960 652	7 651 440	7 576 185	7 600 272	7 528 622	7 560 294	7 592 164	7 624 222	7 656 469	7 688 907	7 721 539	7 754 365	7 787 387
Evolution consommation réelle (m ³ /an)	8 168 575	8 120 935	8 420 062	7 990 826	8 099 279	7 570 376	7 600 722						
Consommation moyenne journalière réelle (m ³ /an)				22 242	22 034	20 759	20 369						
Consommation de pointe journalière réelle (m ³ /an)				28 508	29 145	24 552	25 167						

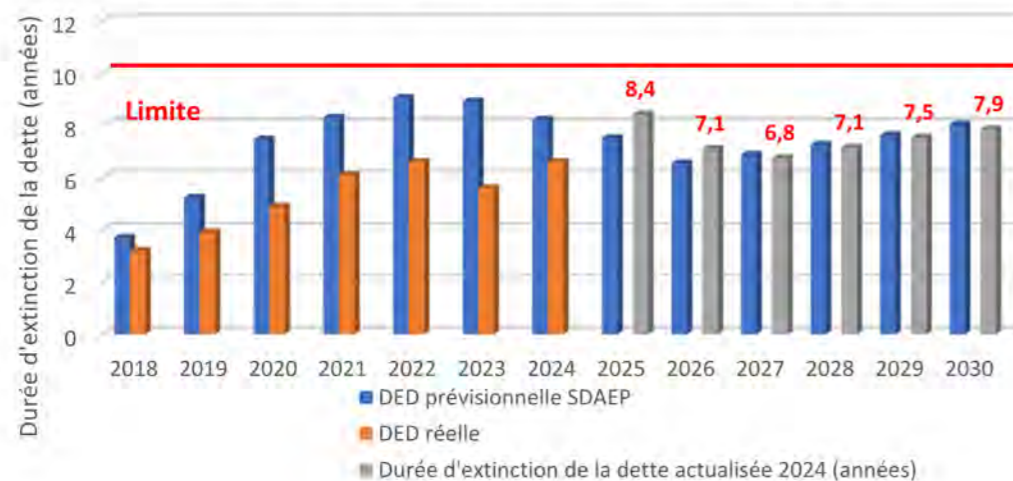
INDICATEURS FINANCIERS

Prix de l'eau prévisionnel (€/m³)
 Prix de l'eau réel (€/m³)
 Montant réel d'investissement SC1 (€ HT)
 Emprunt prévisionnel (€)
 Emprunt réel (€)
 Durée d'extinction de la dette prévisionnelle SDAEP (années)
 Durée d'extinction de la dette réelle (années)
 Durée d'extinction de la dette actualisée 2024 (années)

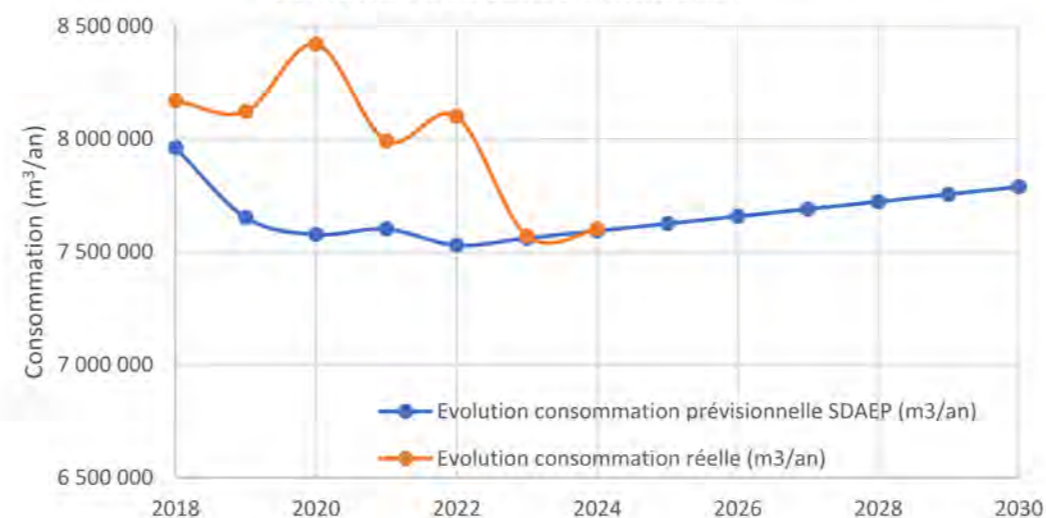
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Prix de l'eau prévisionnel (€/m ³)	0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200	0,2200	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300
Prix de l'eau réel (€/m ³)	0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200						
Montant réel d'investissement SC1 (€ HT)	1 702 842	2 217 442	2 426 935	1 300 768	1 329 926	1 256 954	3 000 098	6 132 615	472 090	1 190 000	1 670 000	1 650 000	1 650 000
Emprunt prévisionnel (€)	250 000	1 700 000	3 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	-	-	-	900 000	900 000	900 000	950 000
Emprunt réel (€)	250 000	1 700 000	2 800 000	-	-	-	2 394 000 ⁽¹⁾	1 700 000					
Durée d'extinction de la dette prévisionnelle SDAEP (années)	3,7	5,2	7,5	8,3	9,1	8,9	8,2	7,5	6,5	6,9	7,3	7,6	8,0
Durée d'extinction de la dette réelle (années)	3,2	3,9	4,9	6,1	6,6	5,6	6,6						
Durée d'extinction de la dette actualisée 2024 (années)								8,4	7,1	6,8	7,1	7,5	7,9

⁽¹⁾: Avance remboursable AEAG

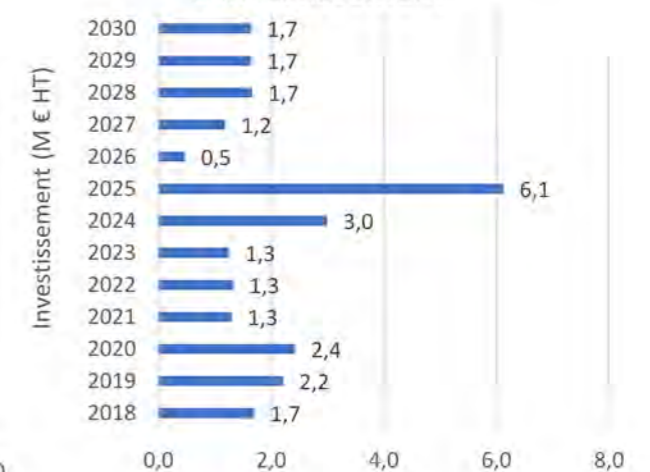
Evolution de la durée d'extinction de la dette



Evolution des consommations



Evolution du montant annuel d'investissement



N°	N° BP	Intitulé	Estimatif (€ HT)	Réalisation	Réel (€ HT)	Investissement PYREN'EAU											
						2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
0-A		Opérations SDAEP 2012 (Luquet - Maucor / forages Baudreix / Interco)	6 316 748	--> 2020	6 353 094	1 667 988	2 009 499	1 986 964	644 810	30 823	13 010						
0-B	2401	MBC canalisation	1 950 000		1 349 706	9 911	125 841	87 293	129 592	85 032	4 436	0	157 600	150 000	150 000	150 000	150 000
1		Création du regard de jonction des Aygues		2019/2020													
2	2105	Sécurisation des ouvrages	36 641	2019	65801		33 080		32 721								
3		Reprise du seuil d'Arthez-d'Asson	250 000	2019/2020													
4		Diagnostic des forages de Baudreix F1, Lespielle, Simacourbe, Lalongue	117 500	2020-2021	52 220			32 030	20 190								
36	2205	Réhabilitation des forages de Baudreix F1 et Simacourbe	81 500	2022	69 730					6 000	63 730						
5		Sectorisation (MBC)	88 943	2021/2022													
6		Mise en place d'analyseurs	63 830	2019	54 732			54 732									
7		Sécurité et condition d'exploitation	63 062	2019&2021	63 062		29 729		33 333								
8-1		Amélioration station d'Arthez-d'Asson	14 368	2021													
8-2	2103	Amélioration station Lespielle (cuve acide, étude évolution qualité, renou)	47 127	2023	102 702			30 767	71 935								
37	2206	Renouvellement membranes et optimisation Lespielle	467 140	2022/2023						24 629	442 511	54 724	23 558				
8-3		Amélioration station Lalongue	11 650	2021					Exploit								
8-4		Amélioration station Calibet	14 450	2025													
8-5		Amélioration station Buros	6 000	2024								Exploit					
8-6		Amélioration château d'eau de Viella															
8-7		Amélioration réservoir de Sarramayou	15 810	2024													
9	2402	Optimisation protection Bordes	3 420	2024								2 859					
11	2503	Reprise du bâtiment du forage de Baudreix F1	26 235	2025									45 000				
12		Acquisition d'une pompe de forage en secours à Lespielle	20 370	2025									20 370				
14		Acquisition de 2 pompes à vitesse variable à Lalongue	32 000	2024								Exploit					
15		Etude de rechloration sur l'ensemble du réseau	25 000	2021	54 995				54 995								
16	1801	Sécurisation Arthez-d'Asson - Baudreix	6 200 000	2020/2025	7 984 553		1 628	47 425	73 469	15 504	46 296	2 386 412	5 413 818				
17	1806	Interconnexion Ossun	1 100 000	2019/2022	1 296 308		7 885	5 385	11 794	898 235	4 609						
18		Etude hydrogéologique prospection secteur Piémont	42 000	2018/2023	30064	19 233	1 338	9 493									
23		Turbinage Pontacq			4725			1 181	3 544								
24	2504	Suivi hydrogéologique des ressources	117 920	2020-2024	123 311				10 400	48 883	25 197	38 831	40 000	20 000	20 000	20 000	
25		Requalification du parcours pédagogique	150 000	2019/2020	167 670	2 250	6 250	159 170									
26		Actualisation du schéma directeur	ND	2024/2025										140 000			--> Attente conclusions Propective'Eau
27	2102	Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson	ND		180 576				6 225	2 315	15 894	60 172	14 285				
28	2101	Captage et raccordement Pourrios	550 000														--> Attente conclusions Propective'Eau
29	2001	PGSSE	32 307		32 307				21 497	10 810	1 113						
30		Interconnexion N-O des hautes-Pyrénées	16 120		13 120			6 560	6 560								
31	2204	Remise en état site de Bordes suite à l'abandon des captages	100 000	2022/2023						7 786	3 793	67 198	39 651				
32	2004	Préservation qualité de l'eau champ captant Baudreix	17 300	2021/2023					5 000	5 400	2 213	58 866	12 619				
33	2106	Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom	11 100		26 183				9 455	16 728	616	0	10 000	122 090			
34		Etude potentialité énergie renouvelable des sites du SMNEP	25 000	2021	1 500				1 500								
41	2107	Mise en œuvre énergie renouvelable des sites du SMNEP	20 000	2022/2023						2 100	0	2 100	150 000				
35	2202	Création d'un bâtiment d'exploitation à la MDE	208 335	2022	101 944					101 944	131 942						
38	2203	Réhabilitation du château d'eau de Sedzère	426 690	2022/2023	445 718					21 028	405 662	19 028					
39	2110	Réhabilitation du château d'eau de Viella	21 343	2022/2023	27 063				5 720	4 220	17 123	224 763					
	2104	Microforêt de la Maison de l'Eau		2022/2023	62 695				47 095	15 600							
	2107	Travaux chambre des vannes Pontacq							92 413								
40	2207	Amélioration des ouvrages 2022								23 740							
		Investissement hors opération				3 460	2 192	5 935	18 521	4 212	45 793	68 005	43 464				
42	2402	PGSSE 1 - Sécurisation Lalongue	5 000	2 023							5 787	4 725					
43	2402	PGSSE 2 - Mesure H2S Lalongue	8 000	2 024													--> Remplacé par diagnostic usine Lalongue
44	2501	PGSSE 3 - Lutte contre l'incendie	5 000	2 023									80 000				
45	2303	Sécurisation par retour d'eau du secteur Nord									14 805	9 450					
46	2301	Réhabilitation forage Baudreix F3									18 210						
47	2403	Diagnostic falaise Aygue Blanche										2 965	15 000				
48	2502	Réhabilitation GC usine d'Arthez-d'Asson											27 250				
49	2505	Réhabilitation des ouvrages de captage des Aygues											40 000				
50		Diagnostic réservoir de Buros															
51		Diagnostic usine Lalongue												20 000			
52		Géoréférencement des réseaux															

Légende:

 Opération annulée	 Opération en cours	 Opération finalisée
 Opération reportée	 Opération nouvelle	 Opération à venir

35 471 909 1 702 842 2 217 442 2 426 935 1 300 768 1 324 989 1 262 741 3 000 098 6 132 615 472 090 1 190 000 1 670 000 1 650 000 1 650 000

Chiffre en italique: montant prévisionnel

Mise à jour: OR_27/01/25

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Evolution consommation	7 960 652	7 651 440	7 576 185	7 600 272	7 528 622	7 560 294	7 592 164	7 624 222	7 656 469	7 688 907	7 721 539	7 754 365	7 787 387
Evolution consommation réelle (m3/an)	8 168 575	8 120 935	8 420 062	7 990 826	8 099 279	7 607 174	7 600 722						
Evolution consommation Projection 2024 --> 2026								7 535 000	7 934 300	7 952 651	7 960 474	7 979 090	8 129 794
Prix de l'eau (€/m ³)	0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200	0,2200	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300

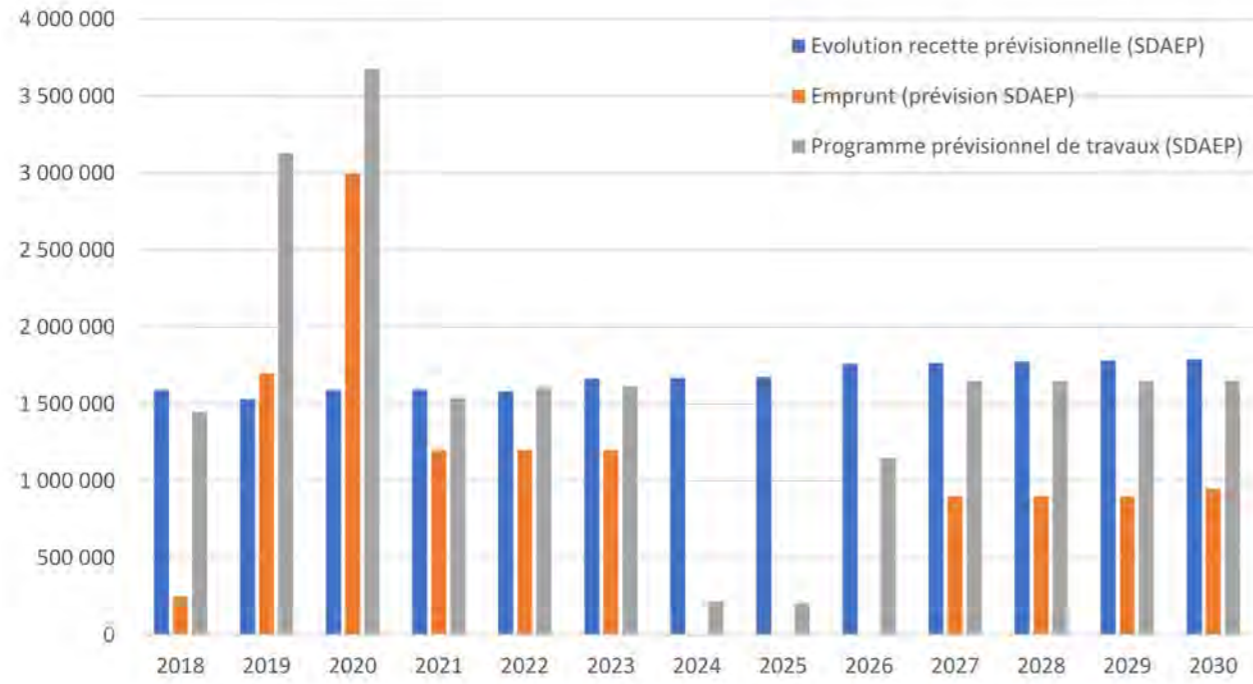
DF	DF (hors intérêt et PAT)	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	
	DF réelles	428 185	370 784	401 357	358 350	372 731	433 278	462 161						
	Intérêt emprunts	85 247	77 724	94 844	128 525	133 395	137 486	140 791	125 283	115 110	111 433	121 500	131 181	140 424
	Intérêt emprunts réels	85 247	95 063	102 627	117 115	113 756	127 340	114 128						
	Projection intérêts 2023 --> 2030 ¹							111 922	128 622	122 979	137 687	152 003	174 797	
RF	Recette	1 592 130	1 530 288	1 590 999	1 596 057	1 581 011	1 663 265	1 670 276	1 677 329	1 760 988	1 768 449	1 775 954	1 791 099	
	Recette réelle	1 633 715	1 624 187	1 768 213	1 678 073	1 700 849	1 641 352	1 677 214						
	Projection recette 2024 --> 2030								1 663 442	1 824 889	1 829 110	1 830 909	1 835 191	1 869 853
DI	Programme travaux SDAEP (€HT)	1 450 053	3 129 895	3 677 500	1 538 368	1 608 632	1 616 127	219 230	211 055	1 150 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	
	Programme travaux réel (€HT)	1 702 842	2 217 442	2 426 935	1 300 768	1 329 926	1 286 957	3 000 098						
	Projection travaux 2024 --> 2030								6 132 615	472 090	1 190 000	1 670 000	1 650 000	1 650 000
	Remboursement capital	356 645	394 278	476 791	586 278	626 082	666 217	706 692	575 457	436 893	437 895	462 657	444 927	445 958
	Remboursement capital réel	356 645	422 611	472 724	555 276	565 507	576 070	586 978						
	Projection rmbt capital 2024 --> 2030								473 180	352 056	367 754	500 654	501 382	522 868
RI	RI SDAEP (subventions)		116 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	RI réelle (subventions)	257794,65	222 140	26 200	15 255	299 314	186 540	746 462						
	Projection subventions 2024 --> 2030								1 619 724					

Indicateur	CAF SDAEP	1 036 583	1 098 264	1 025 855	997 232	977 315	1 055 478	1 059 185	1 081 746	1 175 577	1 186 715	1 184 154	1 182 023	1 180 375
	CAF réelle	1 378 077	1 380 480	1 290 429	1 217 863	1 513 676	1 267 274	1 847 387						
	Projection CAF 2024 --> 2030								2 700 944	1 225 967	1 235 830	1 222 922	1 212 887	1 224 756
	Emprunt nouveau	250 000	1 700 000	3 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000				900 000	900 000	900 000	950 000
	Emprunts réalisés	250 000	1 700 000	2 800 000	0	0	285 039	2 394 000						
	Projection emprunts 2024 --> 2030								1 700 000			900 000	900 000	1 000 000
	Besoin en financement (+report N-1)	-660 000	65 909	194 344	121 758	179 157	206 022	72 759	-222 474	188 841	190 021	218 524	231 428	197 011
	Besoin en financement réel (+report N-1)*	330 827	-249 566	-645 624	-2 093 413	-1 711 656	-1 400 941	-2 055 253						
	Projection besoin 2024 --> 2030								149 599	-252 222	69 701	117 433	155 928	104 040
	Encours de la dette (capital restant dû au 31/12)	3 837 121	5 142 843,57	7 666 053	8 279 775	8 853 693	9 417 476	8 710 784	8 135 327	7 698 434	8 160 539	8 597 882	9 022 955	9 496 997
	Encours de la dette réel	3 827 121	5 133 638	7 460 914	6 905 637	6 340 131	6 029 971	7 836 993						
	Projection encours dette								9 063 813	8 711 757	8 344 003	8 743 349	9 141 967	9 619 099
	Durée d'extinction de la dette	3,7	5,2	7,5	8,3	9,1	8,9	8,2	7,5	6,5	6,9	7,3	7,6	8,0
	Durée d'extinction de la dette réelle	3,4	4,4	5,9	5,7	5,2	5,6	6,6						
Projection Durée extinction dette								8,4	7,1	6,8	7,1	7,5	7,9	

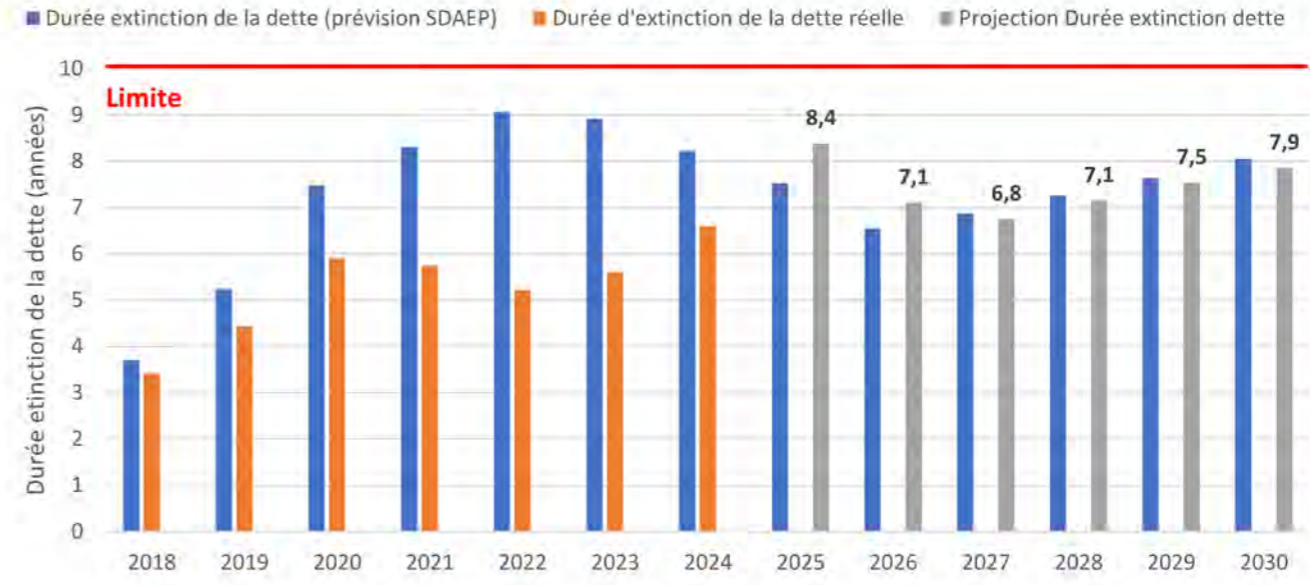
*: donnée issue des comptes administratifs

¹: Simulation Aqua-prêt au taux Livret A (2,5%) + 0,4% sur 50 ans, selon proposition Banque des Territoires
Avance remboursable de l'Agence de l'Eau : capital versé en 1 fois, début du remboursement 3 ans plus tard

Mise à jour: HB_27/01/25



Evolution de la durée d'extinction de la dette





PYREN'EAU

Séance du : 12/02/2025 Heure :18h30

Date de la convocation : 04/02/2025

Objet : PGSSE - Bilan 2024

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées à Buros.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, CAYRAFOURCQ, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, MME. MARQUEZ, M. PERSONNE, MME. SENTAURENS, MM. TREPEU, TRUCO, VIGNAU.

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CABANNE, CANTON, CAPERET, CUYAUBE, LAFFITTE. M. POUBLAN a donné procuration à Mme. PEGUILHE.

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 13

Mme SENTAURENS a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 23 mai 2023, le Syndicat adoptait son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau conformément aux dispositions de l'article R. 1321-22-1 du code de la santé publique et de l'arrêté du 3 janvier 2023 relatif au PGSSE. Afin de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue, une évaluation annuelle de sa mise en œuvre est prévue.

Un bilan des actions 2024 a donc été dressé.

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

PREND acte du bilan 2024 du Plan de la Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau ci-annexé

TRANSMET la présente délibération à l'ARS

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT
M. LARRAZABAL Didier



I. HISTORIQUE DU PGSSE

La transposition de la Directive UE 2020/21/84 du 16 décembre 2020, dite « Directive eau potable » survenue en décembre 2022 modifie le Code de la Santé Publique, le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement. Quatorze arrêtés ont été publiés entre le 29 décembre 2022 et le 3 janvier 2023, entraînant un profond changement dans le rôle et les responsabilités des PRPDE¹, notamment avec la mise en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) et leur suivi annuel. Cette démarche qualité vise à constamment améliorer la sécurité sanitaire de l'eau potable du captage au robinet du consommateur.

En tant que PRPDE, PYREN'EAU a réalisé ce diagnostic entre 2020 et 2023. L'étude du PGSSE a permis de déterminer :

- Les risques potentiels de dégradation de la qualité de l'eau de l'ensemble des étapes de son cheminement
- Les mesures à mettre en œuvre pour réduire ces risques, pouvant concrètement se matérialiser par des investissements, des protocoles de suivi, de la formation etc.

Le tableau ci-dessous en présente une synthèse par unité fonctionnelle (UF) :

UF	Aygues/ Arthez	Baudreix	Lalongue	Lespielle	Burosse- Lalongue	Total
Risques initiaux 2021	768	464	520	440	360	2 552
Risques objectifs 2032	64	39	41	42	38	224

Tableau 1 - Synthèse des risques initiaux et objectifs 2032 par unité fonctionnelle

A l'issue de cette étude, un plan d'actions a été validé, qu'il s'agisse d'investissement ou de mesures relatives à l'exploitation. Dans une logique d'amélioration continue, ces actions doivent faire l'objet d'un suivi permettant un réajustement régulièrement. Afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires, PYREN'EAU s'est engagé dans les démarches suivantes :

- ✓ **Adoption du PGSSE** : délibération du 23 mai 2023,
- ✓ **Evaluation régulière de la mise en place du PGSSE** : PYREN'EAU s'est engagé à l'évaluer annuellement notamment au regard d'indicateurs, tant sur la partie incombant au syndicat que sur la partie dédiée au délégataire. Ce bilan annuel viendra compléter le bilan du schéma directeur.

¹ Personne Responsable de la Production et/ou de la Distribution de l'Eau

II. MISE EN PLACE D'INDICATEURS DE SUIVI

Le suivi annuel s'apprécie au travers des deux indicateurs suivants :

- **Taux de réalisation global** : cet indicateur vise à suivre la réalisation du plan d'actions (respect du planning). Il est pondéré par le volume produit par chaque UF.
- **Taux d'efficacité** : cet indicateur vise à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des risques résiduels par unité fonctionnelle. Il est pondéré par le volume produit par chaque UF.

A l'issue de l'étude, PYREN'EAU s'était fixé les objectifs suivants :

- **Taux de réalisation global** : moyenne de 10% d'amélioration annuel jusqu'en 2032
- **Taux d'efficacité** : proche de 100% en 2032

III. BILAN 2024

Initialement, le rapport de phase 4 prévoyait de calculer les indicateurs sur la base des volumes produits par UF. Dans le souci d'une plus grande pertinence avec la finalité du PGSE (*démarche qualité de la ressource au robinet du consommateur*), ces indicateurs ont été calculés sur la base des volumes prélevés par UF. Dans ces conditions, la compilation des données de l'année 2024 permet de calculer les indicateurs de suivi détaillés ci-dessous.

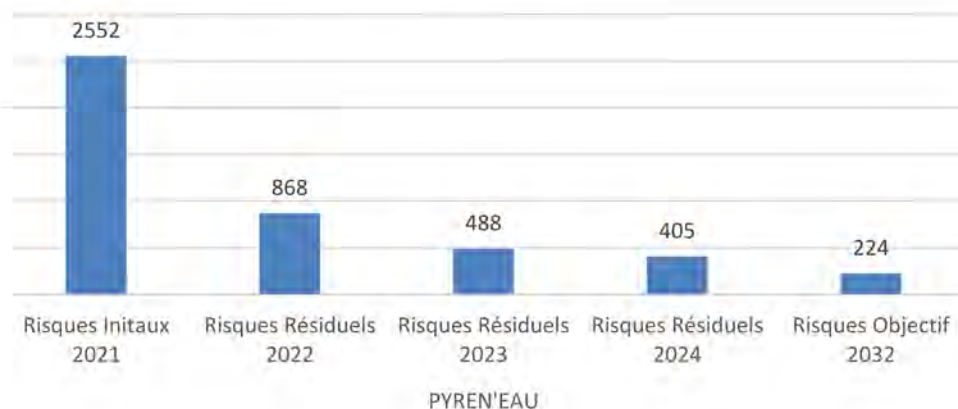
1. Risques résiduels

Le tableau de synthèse ci-dessous permet d'apprécier l'évolution annuelle des risques résiduels déterminés par UF :

	Unité fonctionnelle					Total	Evolution N/N-1
	Aygues/Arthez	Baudreix	Lalongue	Lespielle	Burousse-Mendousse		
Risques Initiaux 2021	768	464	520	440	360	2552	17%
Risques Résiduels 2023	116	85	104	99	84	488	
Risques Résiduels 2024	98	69	82	81	75	405	
Risques Objectif 2032	64	39	41	42	38	224	

Tableau 2 - Evolution du risque résiduel 2024 par unité fonctionnelle

Evolution annuelle des risques depuis l'initial en 2021 :



Histogramme 1- Evolution du risque résiduel au fil du temps sur l'ensemble du Syndicat

Producteur d'Eau des Pyrénées depuis 1963

PYREN'EAU
 Maison de l'Eau - 2963 bis Route de Morlaàs - 64160 Buros
 05.59.80.20.21 / contact@pyreneau.fr

www.pyreneau.fr

2. Taux de réalisation global

Le plan d'actions établi à l'issue du PGSSE a fait l'objet d'une analyse de l'efficacité de la mise en place des mesures par le biais de la cotation suivante :



Ces données ont ensuite été pondérées par le volume prélevé sur chaque UF.

Le tableau suivant met en évidence le taux de réalisation par unité fonctionnelle :

	Unité Fonctionnelle							Taux de réalisation global
	Aygue/Arthez	Baudreix	Lalongue	Lespielle	Burosse-Lalongue	Lespielle-Aygues	Baudreix-Lalongue-Aygues	
Volume prélevé (m³)	4 418 126	3 057 113	624 662	569 884	739 777	4 988 010	8 099 901	58%
Taux de réalisation	70.61%	44.44%	50.56%	46.15%	50.93%	60.68%	57.25%	

Tableau 3 - Détail du taux de réalisation du plan d'actions du PGSSE pour l'année 2024

Pour rappel, le taux de réalisation du plan d'actions du PGSSE était de 57.7% en 2023

3. Taux d'efficacité

Reprenant le même calcul que pour l'indicateur précédent, l'évaluation annuelle de l'efficacité des mesures est synthétisée dans le tableau suivant :

	Unité Fonctionnelle							Taux de efficacité global
	Aygue/Arthez	Baudreix	Lalongue	Lespielle	Burosse-Lalongue	Lespielle-Aygues	Baudreix-Lalongue-Aygues	
Volume prélevé (m³)	4 418 126	3 057 113	624 662	569 884	739 777	4 988 010	8 099 901	45%
Taux d'efficacité	35.40%	60.27%	52.75%	58.33%	42.49%	42.49%	45.85%	

Tableau 4 - Détail du taux d'efficacité pour l'année 2024

Pour rappel, le taux d'efficacité du plan d'actions du PGSSE était de 63.4% en 2023

IV. CONCLUSION

Au 31 décembre 2024, l'état d'avancement du PGSSE sur le territoire de PYREN'EAU est jugé acceptable au regard des indicateurs suivants :

- **Une amélioration de 17% du risque résiduel,**
- **Un taux de réalisation du plan d'actions de 58%**
- **Un taux d'efficacité de 45%.**

→ Les objectifs fixés sont donc atteints aux vues des critères de notation du PGSSE établis en 2021.

On note une amélioration moindre par rapport aux résultats 2023 dû aux nombreuses mesures mises en place au lancement du plan de gestion.

Pour 2024, plusieurs mesures prévues ont été déployées sur le syndicat. PYREN'EAU a notamment, dans un esprit de maintien de la qualité de ses ressources, entrepris la plantation sur une parcelle dans le périmètre rapproché des forages de Baudreix et a maintenu sa participation au sein du Plan d'Action Territorial du Gave de Pau, dont l'objectif est de suivre la qualité des eaux de cette ressource importante. Le syndicat a également lancé un diagnostic de la falaise dominant la source de l'Aygue Blanche.

Quant au délégataire, plusieurs évolutions positives ont été constatées, en lien avec le contrat de délégation de service public, parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Le déploiement de serrures sécurisées sur l'ensemble du périmètre de PYREN'EAU et la mise en place de caméras de surveillance ont permis de sécuriser et de contrôler les accès aux ouvrages,
- L'installation d'un stock dédié du Syndicat à la Maison de l'Eau permettant d'assurer une réactivité lors d'évènements sur les installations.

Certaines mesures prévues ont pris du retard dans leur déploiement programmée en 2024 ou ne sont pas encore parfaitement maîtrisées :

- PYREN'EAU n'a pas encore mis en place les dispositifs de prévention et de lutte contre le risque incendie sur ses ouvrages. La consultation des entreprises va être engagée début 2025 pour une mise en place prévue pour la fin du premier semestre,
- Pour le délégataire, l'essentiel des mesures mise en place n'ont pas encore atteintes leur plénitude et restent perfectibles. Le reporting, essentiel au suivi de la maintenance des différents équipements du Syndicat, n'est pas facilement accessible et présente des manques sur certaines données.

Il reste à s'assurer la continuité et la fiabilité des mesures mises en place sur les prochaines années pour atteindre les objectifs fixés.



PYREN'EAU

Séance du : 12/02/2025 Heure :18h30

Date de la convocation : 04/02/2025

Objet : Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Etaients présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, CAYRAFOURCQ, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, MME. MARQUEZ, M. PERSONNE, MME. SENTAURENS, MM. TREPEU, TRUCO, VIGNAU.

Etaients absents et excusés : MM. BUFFALAN, CABANNE, CANTON, CAPERET, CUYAUBE, LAFFITTE. M. POUBLAN a donné procuration à Mme. PEGUILHE.

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 13

Mme SENTAURENS a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président précise que le vote du Compte de gestion intervient avant celui du compte administratif.

Monsieur le Président présente au comité syndical les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Président s'est assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

> DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier



Compte administratif 2024

Note de présentation brève et synthétique

Le contexte d'exécution du budget 2024

L'année 2024 a vu se poursuivre la séquence difficile que connaissent les collectivités et plus largement les différents acteurs de la vie économique et les ménages : guerres, inflation.

Après une année 2023 très marquée par l'inflation puisqu'elle atteignait 5,7%, pour 2024, on note un ralentissement avec un taux de l'ordre de 2,3%.

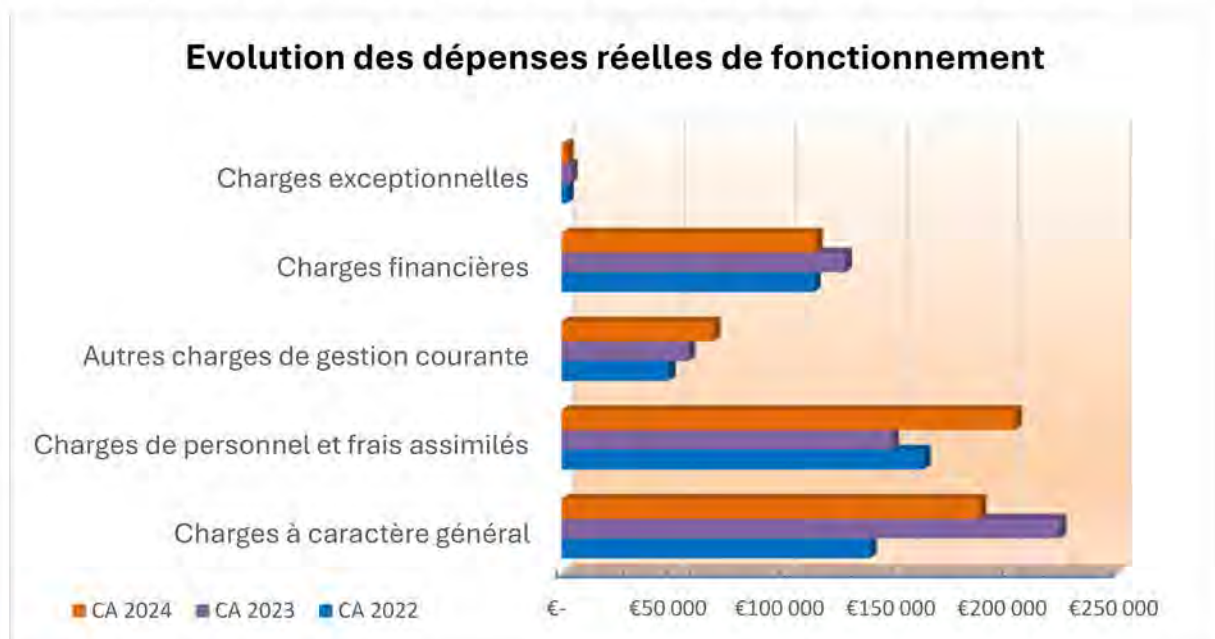
La structure du compte administratif 2024

Globalement, les dépenses réelles du budget de PYREN'EAU ont progressé de 59 % par rapport à 2023.

La section de fonctionnement

Les dépenses

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Elle a évolué de 2,8% par rapport à l'année précédente. Les dépenses en progression sont essentiellement les charges de personnel (+37,3%) en raison de l'arrivée d'un nouvel agent en janvier 2024 et les autres charges de gestion courante (+19,8%). Les charges à caractère général (-16,1%) sont en baisse : d'importants travaux d'entretien avaient été entrepris à la Maison de l'Eau en 2023 ainsi que des dépenses de communication à l'occasion des 60 ans d'existence du syndicat.



L'évolution des charges à caractère général (chapitre 011) a connu une baisse de -16,1%.

La baisse la plus significative provient de l'économie réalisées sur les dépenses liées l'entretien et la maintenance des bâtiments d'une part. En effet, d'importants travaux de remise en état du bâtiment de la Maison de l'eau ont eu lieu en 2023 : nettoyage et peinture des façades, reprise de l'étanchéité de tous les vitrages sans oublier le nettoyage et la remise en peinture des bâtiments de captage des Aygues et la maintenance sur une vanne altimétrique au réservoir d'Asson.

Deux événements majeurs avaient rythmé 2023 : l'anniversaire des 60 ans de la création du syndicat ainsi que le changement de nom ; une importante communication avait été développée autour de ces manifestations occasionnant des frais inhabituels.

Par ailleurs, les charges relatives à la fourniture d'électricité et de gaz se sont stabilisés.

Même si on note une baisse globale des dépenses au niveau du chapitre, il faut noter que certains articles connaissent une hausse : il s'agit en particulier des frais inhérents au 2^{ème} véhicule de service, des taxes foncières, et des frais d'études (étude et accompagnement pour la rédaction de nouveaux statuts du syndicat).

Les charges de personnel ont augmenté de 37,3%.

Au 31 décembre, les effectifs de la collectivité sont à 3,51 équivalent temps plein. Ils sont en hausse par rapport à l'année écoulée.

Les charges brutes de personnel s'élèvent à 203 632,66 €. Il faut déduire 1 959,75 € de remboursements (remboursements divers, maladie...) soit des charges de 201 672,91 €.

L'évolution des charges de personnel s'explique par l'arrivée d'un nouvel agent en janvier 2024 : il s'agit d'un agent titulaire du grade d'agent de maîtrise principal.

A noter qu'un agent a bénéficié d'un avancement d'échelon en fin d'année. Cet impact financier sera visible en 2025.

Les charges à caractère général ont également augmenté de 19,8%.

Sur ce chapitre 65, on note notamment l'entretien du *Périmètre de Protection Rapproché* de l'usine d'Arthez-d'Asson à raison de 2 fois cette année contrairement à 2023 compte tenu de l'impact de la météo sur la pousse de l'herbe.

Par ailleurs, les frais inhérents aux diverses licences sont en constante augmentation.

Les charges financières ont diminué de 10,4%.

La collectivité n'a pas contracté de nouvel emprunt mais elle a perçu une avance remboursable de l'Agence de l'Eau Adour Garonne : cette avance est équivalente à un emprunt à taux zéro, son remboursement n'interviendra qu'en 2027 mais n'aura pas d'impact sur les charges financières.

De plus, un emprunt arrivera à échéance en juin 2025 : les dernières mensualités sont constituées essentiellement du remboursement du capital.

Les recettes

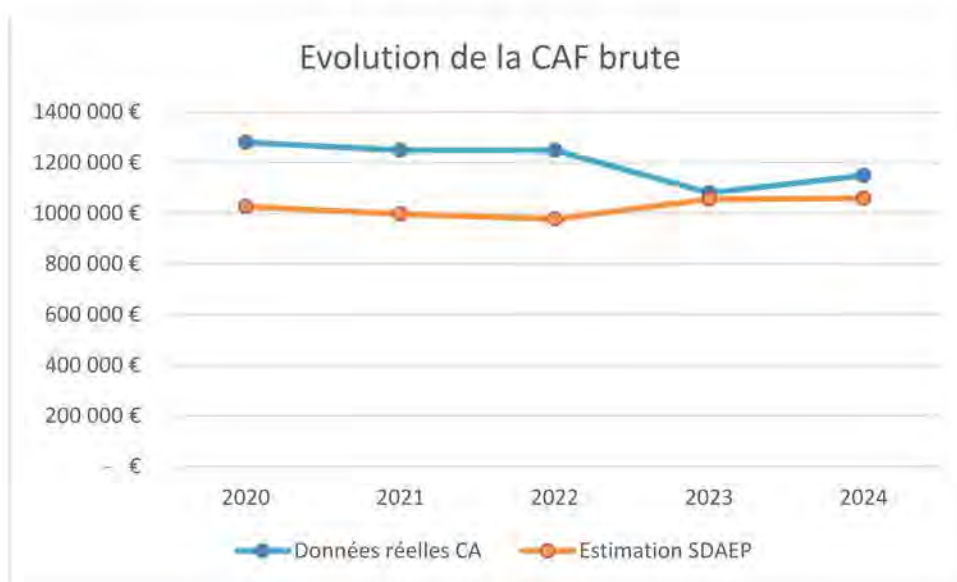
Le produit des ventes d'eau est en diminution par rapport aux prévisions du schéma directeur d'environ 1% : elle s'élève à 1 654 439€.

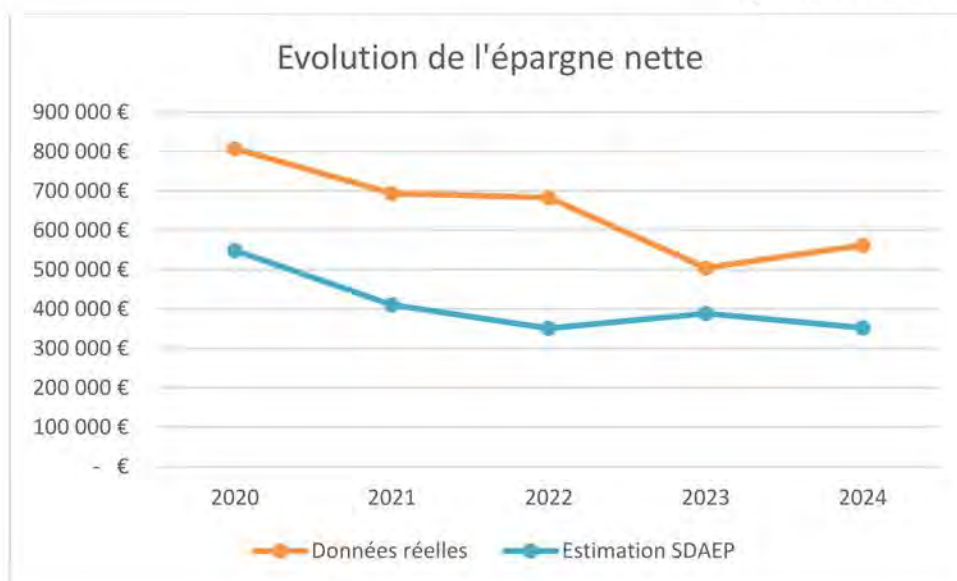
Ceci peut s'expliquer par les travaux de résorption des fuites réalisés par les distributeurs, les économies de consommation par les usagers. Par ailleurs, l'année 2024 a été relativement pluvieuse ce qui a limité aussi les besoins en eau.

Concernant les autres chapitres, les données restent stables.

La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute mesure l'épargne que la collectivité arrive à dégager pour financer ses projets d'investissement. Il faut à minima que cet excédent puisse rembourser le capital de la dette.





On observe une diminution progressive de la CAF nette. Elle représente un peu moins de 30 % des recettes réelles de fonctionnement, ce qui est un niveau satisfaisant. Néanmoins, compte tenu des investissements poursuivis en 2025, et notamment des emprunts à contracter, elle va diminuer significativement dès 2025. Il faudra être attentif à contenir les charges courantes de fonctionnement.

La section d'investissement

Les dépenses

Les données chiffrées présentées dans le tableau ci-après sont exprimées en euros hors taxes. Les opérations figurant en jaune sont des opérations clôturées au 31/12/2024.

Opè.	Désignation	Budget (y compris DM, VC)	Dépenses réalisées	Restes à réaliser 2024	Taux de réalisation %
1801	Liaison Arthez d'Asson - Baudreix	2 787 041,00	2 386 412,45	178 374,92	86
1903	Suivi hydrogéologique des ressources	57 360,63	38 831,00	10 000,00	68
2004	Création d'une saligue à Baudreix	95 699,48	58 865,66	12 618,75	62
2102	Traitement turbidité des Aygues	87 048,87	60 172,20	14 285,05	59
2105	Sécurisation des ouvrages 2021	8 965,00	-	-	0
2106	Optimisation pompage seuil de l'Ouzoum	20 000,00	-	-	0
2107	Etude et mise en œuvre des potentialités ENR du syndicat	144 650,00	2 100,00	16 375,00	2
2110	Travaux étanchéité château d'eau Viella	239 793,00	224 763,30	-	94
2203	Réhabilitation château d'eau Sedzère	29 231,79	19 028,29	-	65
2204	Démantèlement puits de Bordes	151 725,00	67 197,60	39 651,00	44
2206	Renouvellement filière traitement usine de Lespielle	126 152,00	54 723,87	23 558,16	43



2303	Sécurisation par retour d'eau secteur Nord - Etude	9 450,00	9 450,00	-	100
2401	MBC canalisations 2024-2026	150 000,00	-	7 600,08	0
2402	Actions PGSSE 2024	25 000,00	384,00	-	2
2403	Sécurisation captage Aygue Blanche	35 000,00	2 965,00		9
45814	PGSSE mutualisé SELGL/SEABB/SMNEP	39 487,33	32 906,66	-	83
*NI	Non individualisé	110 345,22	68 004,87	13 834,12	62
*OF	Op. financière	586 978,09	586 978,09	-	100
Total Général		4 960 606,68	3 613 132,99	316 297,08	73

Le total général est supérieur à celui des 2 années précédents, tout comme le taux de réalisation des opérations.

Il faut noter que l'opération 1801 a été découpée sur 2 exercices et les dépenses réalisées ne concernaient que certains lots ; les 2/3 des travaux restant seront présentés au BP 2025.

Les recettes

Les recettes d'investissement perçues en 2024 concernent les opérations suivantes :

- Liaison entre Arthez-d'Asson et Baudreix
- Suivi hydrogéologiques des ressources
- PGSSE
- Création d'une saligue à Baudreix

Opé.	Désignation	Budget	Recettes réalisées	Restes à réaliser 2024
1801	Liaison Arthez d'Asson - Baudreix	398 991,50	704 181,00	
1903	Suivi hydrogéologique des ressources	29 058,00	25 827,45	
2001	PGSSE	16 453,33	16 453,33	
2004	Création d'une saligue à Baudreix	50 348,22	-	25 092,84
Total Général		494 851,05	746 461,78	25 092,84

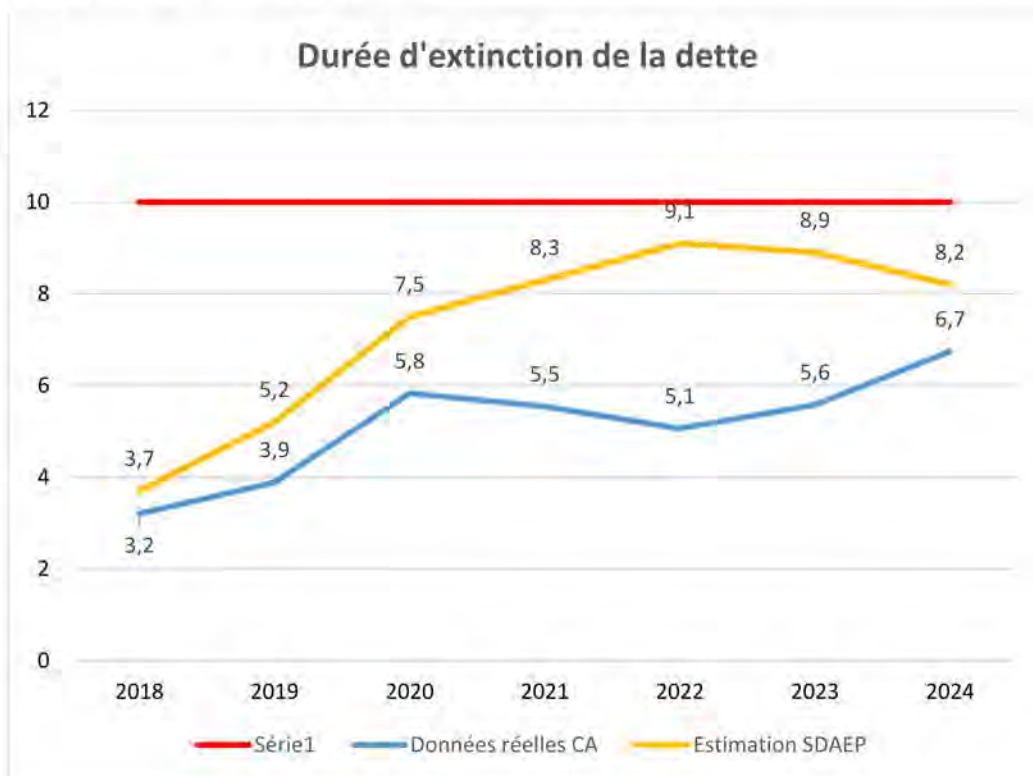
Le total des recettes perçues est supérieur au montant inscrit au budget ; en effet, une subvention du Conseil départemental 64 a été octroyée ultérieurement au vote du budget pour l'opération 1801.

Concernant l'opération 1903, l'arrêté de subvention se clôturait fin juillet alors que l'opération en elle-même s'achevait fin 2024 ; c'est pourquoi, le montant des dépenses éligibles n'a pu être atteint et la subvention maximale versée.

Le montant prévisionnel de renaturation de la saligue à Baudreix étant inférieur au prévisionnel, le montant des Restes à réaliser en recettes doit être revu à la baisse.

L'endettement

Au 31 décembre 2024, la dette de la collectivité s'élève à 7 836 992,80 € pour 10 emprunts en cours. Sa capacité de désendettement (encours/CAF brute) est de 6,7 ans (limite fixée par le SDAEP à ne pas dépasser : 10 ans).



L'encours de la dette est en augmentation depuis 2024 après 3 années de baisse.

Le montant des intérêts représente 6.6 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les emprunts contractés ne sont pas considérés comme à risque car ils sont à taux fixes. Cependant, 2 d'entre eux sont indexés sur le taux du livret A. Extrêmement depuis des années, il a connu une nette augmentation en 2023 occasionnant une hausse des charges financières. A compter de 2025, il devrait connaître une baisse de 0.6% pour atteindre 2,4%.

En 2023 et 2024, l'Agence de l'eau a octroyé deux emprunts à taux zéro aussi appelés avances remboursables avec un différé de remboursement de 3 ans, pour financer l'interconnexion avec la commune d'Ossun et les travaux de la liaison entre l'usine d'Arthez-d'Asson et Baudreix.

Pour 2025, il est envisagé de souscrire un nouvel emprunt de 1 700 000€ d'après les orientations budgétaires et la mise à jour du schéma directeur.



PYREN'EAU

Séance du : 12/02/2025 Heure : 18h30

Date de la convocation : 04/02/2025

Objet : Approbation du compte administratif 2024

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, CAYRAFOURCQ, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, MME. MARQUEZ, M. PERSONNE, MME. SENTAURENS, MM. TREPEU, TRUCO, VIGNAU.

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CABANNE, CANTON, CAPERET, CUYAUBE, LAFFITTE.

M. POUBLAN a donné procuration à Mme. PEGUILHE:

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 13

Mme SENTAURENS a été élue secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'élire Monsieur TREPEU comme président pour le vote du compte administratif de l'année 2024. Ce dernier présente les résultats de l'année 2024 :

Investissement

Dépenses	Prévu :	5 465 119,86
	Réalisé :	4 078 835,02
	Reste à réaliser :	316 297,08

Recettes	Prévu :	5 465 119,86
	Réalisé :	4 905 585,26
	Reste à réaliser :	25 092,84

Exploitation

Dépenses	Prévu :	2 817 774,92
	Réalisé :	1 920 139,47

Recettes	Prévu :	2 817 774,92
	Réalisé :	2 204 058,14

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	+ 826 750,24
Fonctionnement :	+ 283 918,67

.../...

Après cet exposé, le Président de PYREN'EAU, Monsieur Didier LARRAZABAL, se retire pour le vote.

Où cet expose et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, :

- **VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes.**

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRÉSIDENT
M. LARRAZABAL Didier**





PYREN'EAU

Séance du : 12/02/2025 Heure : 18h30

Date de la convocation : 04/02/2025

Objet : Affectation des résultats 2024

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées à Buros.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, CAYRAFOURCQ, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, MME. MARQUEZ, M. PERSONNE, MME. SENTAURENS, MM. TREPEU, TRUCO, VIGNAU.

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CABANNE, CANTON, CAPERET, CUYAUBE, LAFFITTE. M. POUBLAN a donné procuration à Mme. PEGUILHE.

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 13

Mme SENTAURENS a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

CONSIDERANT que le service est assujéti à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2023 ;

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de l'année de :	+ 283 918,67
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	+ 628 691,69
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 912 610,36
- Un excédent d'investissement de l'année de :	+ 826 750,24
- Un déficit d'investissement reporté de :	- 26 956,15
Soit un excédent d'investissement global à reporter de :	+ 799 794,09
- Des restes à réaliser en dépenses de :	316 297,08
- Des restes à réaliser en recettes de :	25 092,84

.../...

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	-
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (R002) :	912 610,36
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (R001) :	799 794,09

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier**



DCS_2025 / N°06



PYREN'EAU

Séance du : 12/02/2025 Heure : 18h30

Date de la convocation : 04/02/2025

Objet : Vote du budget 2025

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées à Buros.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, CAYRAFOURCQ, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, MME. MARQUEZ, M. PERSONNE, MME. SENTAURENS, MM. TREPEU, TRUCO, VIGNAU.

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CABANNE, CANTON, CAPERET, CUYAUBE, LAFFITTE. M. POUBLAN a donné procuration à Mme. PEGUILHE.

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 13

Mme SENTAURENS a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Lors de sa séance du 11 décembre 2025, le comité syndical a débattu sur les orientations budgétaires du syndicat pour 2025.

Après avoir examiné les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025, le comité syndical procède au vote.

Le budget principal pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

Investissement

Dépenses 7 187 713,16

Recettes 7 187 713,16

Exploitation

Dépenses 3 093 442,74

Recettes 3 093 442,74

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT
M. LARRAZABAL Didier



Note de présentation brève et synthétique – budget 2025

Le contexte d'élaboration du budget 2025

La Banque de France révisé à la baisse ses prévisions pour 2025. L'institution publie ses nouvelles projections dans un contexte national et international incertain. La croissance n'atteindrait que 0,9% en 2025, soit à l'identique de 2024. Cette « *croissance ralentirait un peu (...) en lien avec les effets de la politique budgétaire et de l'incertitude, tant sur la consommation des ménages que sur l'investissement des entreprises.* »

Après trois années consécutives d'inflation forte, celle de 2025 est estimée à 1,6%.

Le budget 2025 prend également en compte des éléments spécifiques au syndicat tels que le maintien du tarif du prix de l'eau.

Dans ce contexte, les priorités du budget 2025 sont :

- Une limitation des dépenses de fonctionnement
- Donner priorité aux investissements notamment à la finalisation de l'opération de liaison entre l'usine d'Arthez-d'Asson et Baudreix.

La structure du budget 2025

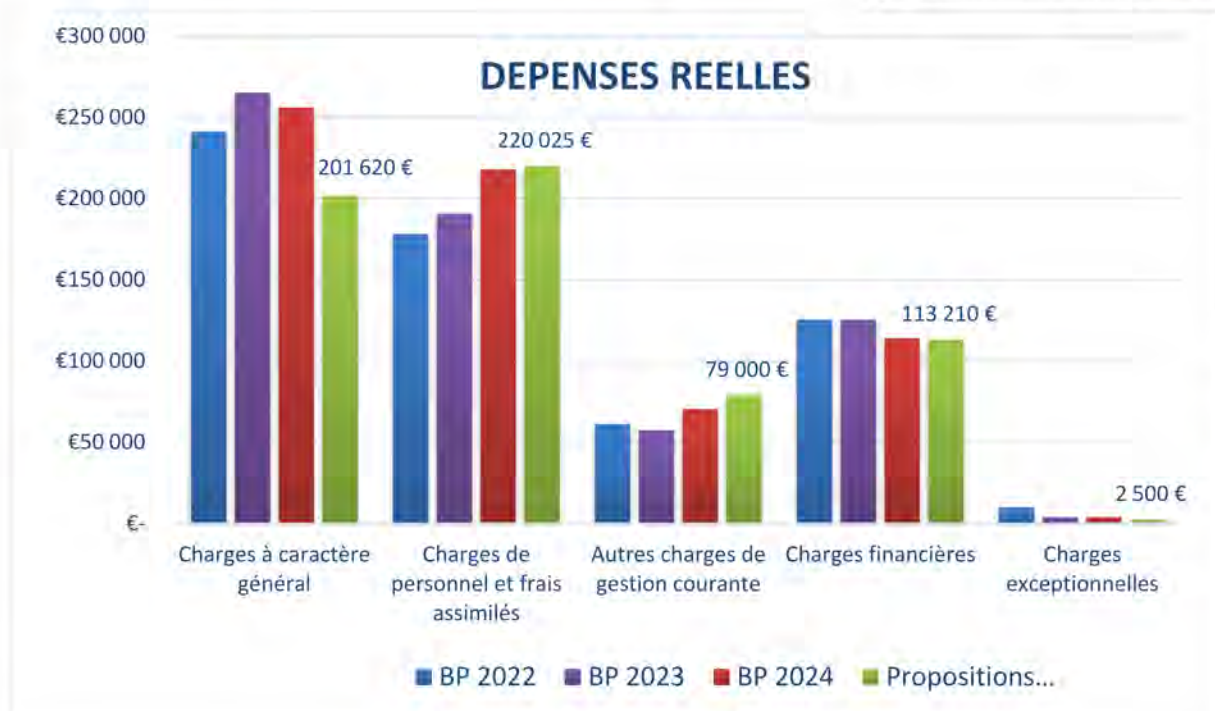
Globalement, le volume du budget du syndicat est supérieur stable à celui des 2 dernières années.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité.

Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de **7 %** par rapport au budget de l'année précédente. Ce sont les charges à caractère général qui sont en forte diminution ; les charges de personnel, les charges financières et autres charges exceptionnelles sont stables alors que les autres charges de gestion courante sont en progression.



2

Les charges à caractère général sont en diminution 21%.

Cependant, il faut noter l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à la maintenance des biens mobiliers avec la visite périodique de la couverture du réservoir d'Asson

Les charges de personnel progressent de +1%.

Il faut prendre en compte l'avancement de certains agents.

Au 1^{er} janvier, les effectifs de la collectivité sont à 3,5 équivalents temps plein. Ils sont stables par rapport à l'année écoulée.

Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 12%.

Le montant de la participation pour le PAT du Gave de Pau reste constant suivant la convention établie pour le programme 2020-2024. Cependant, la collectivité est également partie prenante du SAGE Eaux souterraines de Gascogne et de l'étude PROSPECTIV'EAU pour lesquelles une participation financière sera demandée.

L'évolution provient essentiellement des coûts d'entretien du PPR d'Arthez-d'Asson : l'année précédente marquée par une forte humidité, l'entretien habituel fut insuffisant. Par conséquent, il est prévu pour 2025 deux passages, printemps et début d'automne, pour s'assurer

Sont également pris en compte dans ce chapitre les frais de droits informatiques.

Les charges financières sont stables.

En 2025, un emprunt nouveau est prévu au budget. Compte tenu des conditions de remboursement, les 1^{ères} mensualités devraient intervenir fin 2025.

En parallèle, un emprunt s'éteindra en juin. Ces 2 événements concomitants permettent de maintenir les charges financières au niveau de 2024.

Enfin, les charges exceptionnelles baissent.

Maintien d'une participation de la collectivité aux projets de l'association Eau Vive suivant la convention d'aide signée en 2023 ; l'association œuvrera pour la phase 3 du projet de KATABA.

A ce jour, le bureau du syndicat laisse la possibilité d'aider d'autres associations mais aucune décision n'a été prise. Les crédits ouverts en dépenses imprévues permettront le cas échéant de répondre favorablement à d'autres demandes.



Les recettes

Les recettes de fonctionnement de la collectivité ont deux origines principales :

- les ventes d'eau dont la recette annuelle est estimée suivant les prévisions du schéma directeur de 2018 et sa révision annuelle adoptée en commission prospective ;
- les revenus des immeubles à savoir les antennes installées sur le château d'eau de Viella et le loyer du bâtiment d'exploitation à Buros

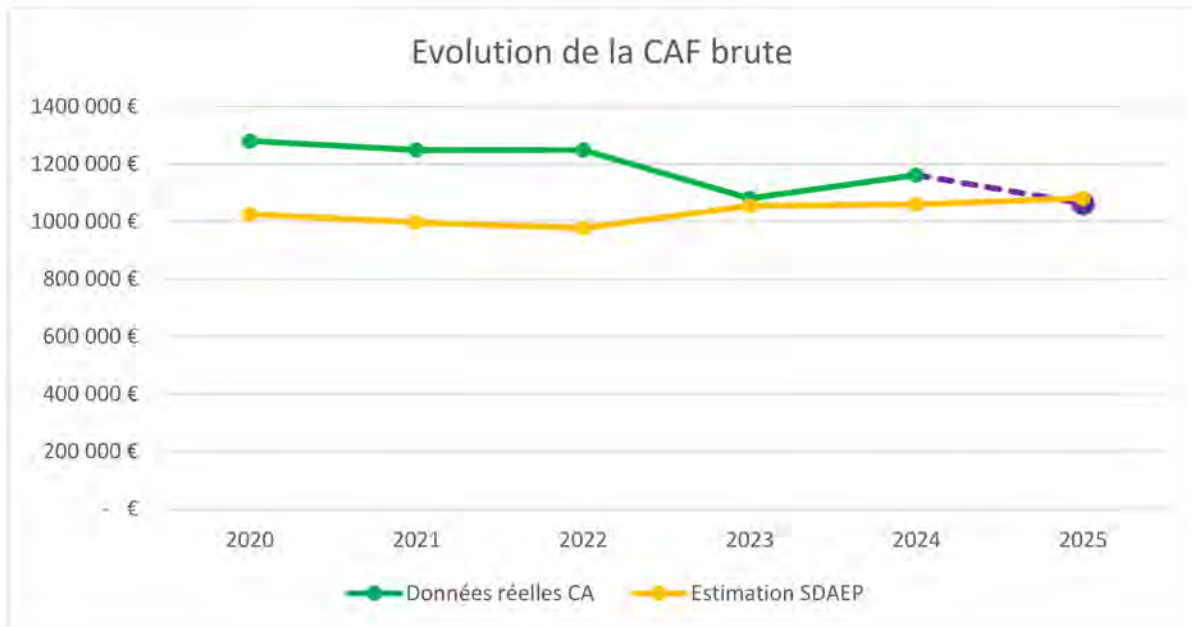
Pour 2025, les recettes réelles devraient baisser de 2% et atteindre 1 683 442 €.

PROPOSITIONS POUR LA SECTION D'EXPLOITATION

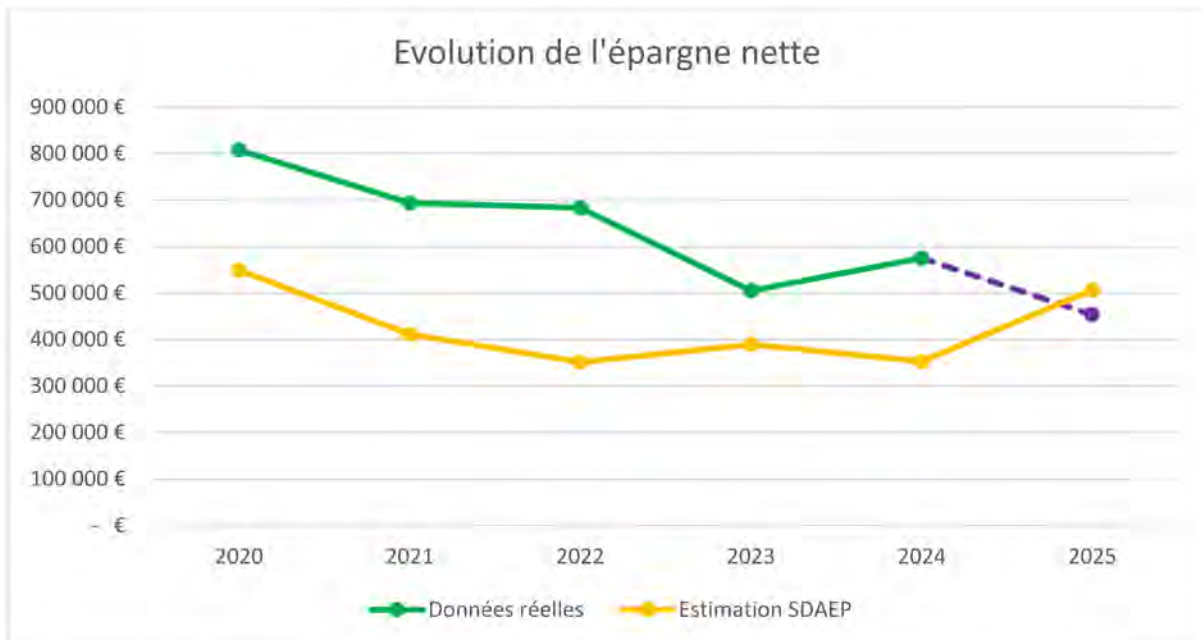
020 - Dépenses imprévues	4 000,00		
11 – Charges à caractère général	201 620,00	013 – Subventions d'exploitation	-
12 – Charges de personnel et frais assimilés	220 025,00	70 – Vente de produits finis	1 663 442,00
65 – Autres charges de gestion courante	79 000,00	74 – Atténuations de charges	-
66 – Charges financières	113 210,28	75 – Autres produits de gestion courante	20 000,00
67 – Charges exceptionnelles	2 500,00	77 – Produits exceptionnels	-
23 – Virement à la section de fonctionnement	1 040 456,20		
042 – Dotation aux amortissement	1 432 631,26	042 – Opérations d'ordre transfert entre section	497 390,38
D 001 - Déficit reporté	-	R 002 – Résultat reporté	912 610,36
TOTAL DEPENSES	3 093 442,74	TOTAL RECETTES	3 093 442,74

La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute mesure l'épargne que la collectivité arrive à dégager pour financer ses projets d'investissement.



4



On observe une diminution progressive de la CAF nette. Elle représente près de 27 % des recettes réelles de fonctionnement, ce qui est un niveau encore satisfaisant. Néanmoins, Il faut être attentif à contenir les charges courantes de fonctionnement.

La section d'investissement

Les dépenses

Les données chiffrées présentées dans le tableau ci-après sont exprimées en euros hors taxes, le budget étant assujetti à la TVA.

	RAR 2024	Propositions nouvelles
1801 - Liaison Arthez-d'Asson/Baudreix	178 374,92 €	5 235 443,48 €
1903 - Suivi hydrogéologique des ressources	10 000,00 €	- €
2004 - Reconstruction saligue Baudreix	12 618,75 €	- €
2102 - Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson	14 285,05 €	- €
2106 - Optimisation pompage seuil Ouzoum	- €	10 000,00 €
2107 - Etude et mise en œuvre énergie renouvelable	6 375,00 €	60 000,00 €
2204 - Démantèlement des puits de Bordes	39 651,00 €	- €
2206 - Renouvellement de la filière de traitement de l'usine de Lespielle	23 558,16 €	- €
2401 - Marché à bons de commande-réseaux 2024/2026	7 600,08 €	50 000,00 €
2403 - Sécurisation captage Aygue blanche		15 000,00 €
2501 - PGSSE 3 - Lutte contre l'incendie		80 000,00 €
2502 - Réhabilitation GC usine d'Arthez-d'Asson		27 250,00 €
2503 - Reprise du bâtiment du forage de Baudreix F1		0,00 €
2504 - Suivi hydrogéologique des ressources 2025-2027		20 000,00 €
2505 - Réhabilitation des ouvrages de captage des Aygues		40 000,00 €
* Hors opération	13 834,12 €	30 000,00 €
TOTAL investissement	316 297,08 €	5 567 693,48 €

Le montant prévisionnel des dépenses réelles d'investissement est supérieur de près de 2 millions par rapport à 2024.

Le montant du remboursement des emprunts reste relativement stable et tient compte du nouvel emprunt à contacter en 2025.

Les recettes

Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après. Il est à noter qu'il y a un décalage entre la réalisation d'un projet et l'encaissement des subventions. En effet, elles sont perçues en grande majorité une fois les factures acquittées.

Le montant de l'emprunt à contracter s'élève à 1 860 000 € et servira à boucler le financement de l'opération de la liaison entre Arthez-d'Asson et Baudreix.

Les subventions qui figurent en recettes concernent :

- l'Agence de l'eau Adour Garonne la liaison Arthez-d'Asson-Baudreix (50% déjà perçu en 2024, le solde sera versé à la réception du chantier) ;
- le Conseil départemental également pour les travaux de la liaison ;
- le Conseil régional pour la renaturation de la saligue à Baudreix et Mirepeix ;



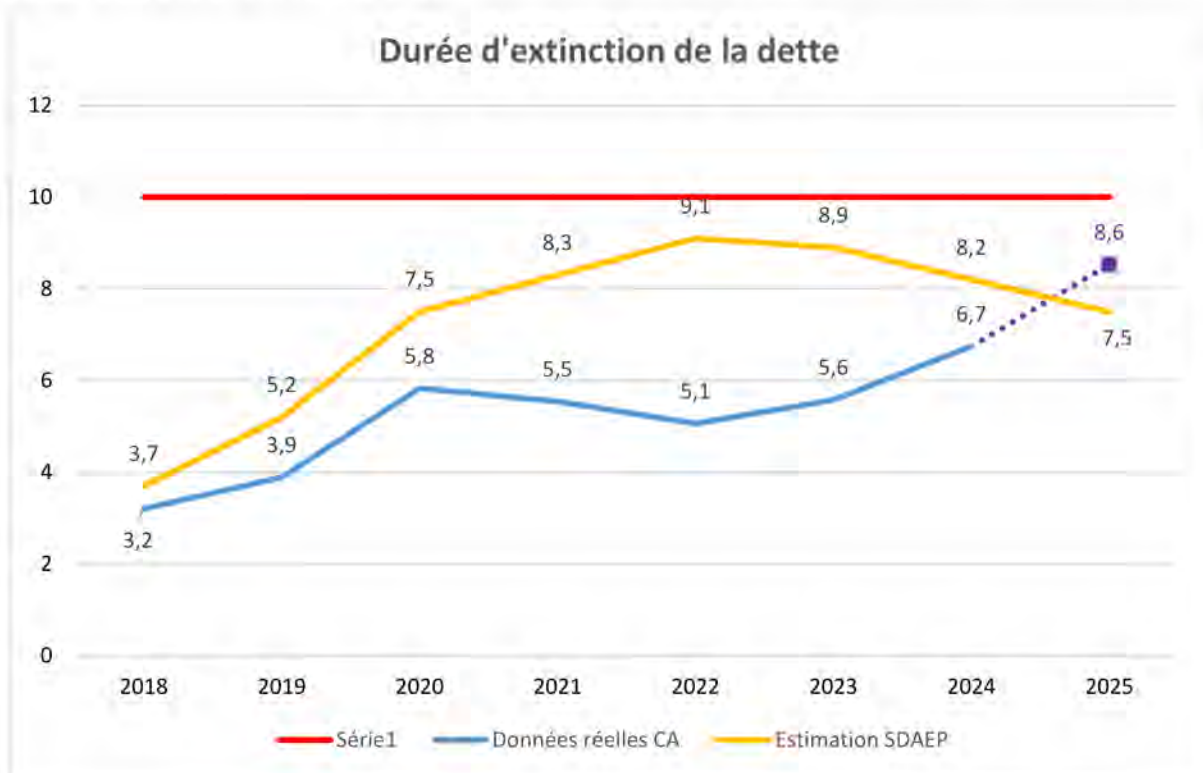
PROPOSITIONS POUR SECTION D'INVESTISSEMENT

020 - Dépenses imprévues	14 834,21	1068 - Dotations	
16 - Remboursement de la dette	473 180,24	13 - Subventions	1 736 513,84
20-21-23 - Investissements	5 883 990,56	16 - Emprunt	1 860 000,00
040 - Amortissement des subventions	497 390,38	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 040 456,20
041 – Opé. patrimoniales	318 317,77	040 - Dotation aux amortissements	1 432 631,26
D 001 - Déficit reporté	-	R 001 – Excédent reporté	799 794,09
TOTAL DEPENSES	7 187 713,16	TOTAL RECETTES	7 187 713,16



L'endettement

Au 31 décembre 2024, la dette de la collectivité s'élève à 7 836 992,80€ pour 10 emprunts en cours. Sa capacité de désendettement (encours/CAF brute) est de 6,7 ans (limite fixée par le SDAEP à ne pas dépasser : 10 ans).



L'encours de la dette est en augmentation depuis 2 années, et cela devrait se poursuivre en 2025. Cela s'explique par l'octroi de 2 avances remboursables de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour lesquelles il y a un différé de remboursement de 3 ans.

Le montant des intérêts représente 6,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les emprunts contractés ne sont pas considérés comme à risque car ils sont à taux fixes. Cependant, 2 d'entre eux sont indexés sur le taux du livret A. Extrêmement bas depuis des années, il a connu une nette augmentation en 2023 passant à 3% et occasionnant une hausse des charges financières. Il doit diminuer pour 2025 à 2,4%.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 14/02/2025

ID : 064-256400417-20250212-DCS_2025_06-DE

SLOW

ANNEXE

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSE

Envoyé en préfecture le 13/02/2025
 Reçu en préfecture le 13/02/2025
 Publié le 14/02/2025
 ID : 064-256400417-20250212-DCS_2025_06-DE

BP 2023

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		265 088,00 €	255 979,40 €	201 620,00 €
6061	Fournitures non stockables: EDF, eau....	35 000 €	10 000 €	10 000 €
6063	Fourniture d'entretien	850,00 €	5 750,00 €	4 500,00 €
6064	Fournitures administratives	4 200,00 €	6 600,00 €	5 000,00 €
6066	Carburants	4 000,00 €	8 000,00 €	6 500,00 €
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
611	Sous-traitance générale	17 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
6122	Crédits bail mobilier: location voiture	9 400,00 €	14 000,00 €	14 500,00 €
6137	Redevances, droits de passage et servitude	3 000,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €
61521	Entretien batiments publics	13 650,00 €	13 000,00 €	4 000,00 €
61528	Entretien Autres	8 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	1 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	3 000,00 €	2 500,00 €	8 000,00 €
6156	Maintenance	10 000,00 €	16 000,00 €	11 000,00 €
6161	Assurances multirisques	6 800,00 €	7 300,00 €	7 720,00 €
6168	Assurance du personnel	5 880,00 €	6 200,00 €	6 300,00 €
617	Etudes et recherche	39 570,00 €	28 800,00 €	26 800,00 €
6226	Honoraires	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
6231	Annonces et insertion	4 500,00 €	4 000,00 €	1 500,00 €
6236	Catalogues et impressions		19 629,40 €	200,00 €
6237	Publications	10 300,00 €	2 500,00 €	200,00 €
6238	Divers	9 938,00 €	6 500,00 €	6 000,00 €
6251	Voyages, déplacements	700,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
6256	Mission	1 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
6257	Réceptions	12 000,00 €	12 000,00 €	8 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00 €	1 500,00 €	1 300,00 €
6262	Téléphonie mobile et fixe	3 800,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	500,00 €	800,00 €	800,00 €
6281	Concours divers	5 000,00 €	6 500,00 €	6 800,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00 €	- €	5 100,00 €
6288	Remboursement de frais	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
63512	Taxes foncières	15 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		190 640,00 €	217 935,00 €	220 025,00 €
6332	Cotisation FNAL	20,00 €	25,00 €	25,00 €
6336	Cotisations CNFPT/CDG	2 500,00 €	2 600,00 €	2 650,00 €
6338	autres cotisations (URSSAF Aquitaine)	400,00 €	450,00 €	450,00 €
6411	Traitement des fonctionnaires + charges salariales	125 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
6413	Primes et gratifications	15 000,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €
6414	Avantages divers (tickets restaurant)	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
6451	Cotisations URSSAF	15 000,00 €	19 200,00 €	19 200,00 €
6453	Cotisations caisse de retraite	28 000,00 €	32 000,00 €	34 000,00 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	500,00 €	700,00 €	700,00 €
6458	Organismes de solidarités: CAS, CNAS	1 500,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
6475	Médecine du travail	220,00 €	260,00 €	300,00 €
6478	Autres charges sociales diverses		2 500,00 €	2 500,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		57 500,00 €	70 500,00 €	79 000,00 €
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage		5 000,00 €	5 000,00 €
6518	Redevance pour concession, brevet, licence	3 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
6531	Indemnités (y compris URSSAF)	40 000,00 €	43 500,00 €	43 500,00 €
6532	Frais de mission		1 500,00 €	1 000,00 €
6533	Cotisations caisse de retraite	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	12 000,00 €	13 000,00 €	22 000,00 €

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSE

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 14/02/2025



ID : 064-256400417-20250212-DCS_2025_06-DE

66 - CHARGES FINANCIERES	125 500,00 €		
66111 Charges financières emprunt	125 000,00 €	114 341,10 €	111 922,10 €
661121 ICNE	12 000,00 €	12 347,82 €	13 500,00 €
661122 ICNE N-1	12 000,00 € -	13 061,22 € -	12 311,82 €
6615 Intérêts des comptes courants (ligne de trésorerie)	500,00 €	- €	- €
6688 Charges financières		500,00 €	100,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 100,00 €	4 000,00 €	2 500,00 €
6742 Subventions d'équipement	1 600,00 €		
6743 Subventions exceptionnelles	2 500,00 €	4 000,00 €	2 500,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	642 828,00 €	662 542,10 €	616 355,28 €

022 - DEPENSES IMPREVUES	15 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 251 534,01 €	699 401,92 €	1 040 456,20 €
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT	1 247 543,27 €	1 425 140,17 €	1 432 631,26 €
D 002 - RESULTAT REPORTE		51 929,40 €	
TOTAL	3 156 905,28 €	2 847 013,59 €	3 093 442,74 €



PYREN'EAU

Séance du : 12/02/2025 Heure :18h30

Date de la convocation ; 04/02/2025

Objet : Adhésion à la convention de participation à adhésion facultative du CDG 64 - protection sociale complémentaire – prévoyance

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Étaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, CAYRAFOURCQ, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, MME. MARQUEZ, M. PERSONNE, MME. SENTAURENS, MM. TREPEU, TRUCO, VIGNAU.

Étaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CABANNE, CANTON, CAPERET, CUYAUBE, LAFFITTE.

M. POUBLAN a donné procuration à Mme. PEGUILHE.

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 13

Mme SENTAURENS a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Le Président rappelle que la réglementation en vigueur prévoit la participation financière obligatoire des employeurs publics territoriaux et de leurs établissements à la couverture de leurs agents en matière de Prévoyance (« maintien de la rémunération ») à partir du 1^{er} janvier 2025.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation sont précisées par ordonnance et par décrets :

- Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
- Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

Exposé :

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a lancé une consultation, mutualisée au niveau de la coopération régionale des CDG de la Nouvelle-Aquitaine, en vue de **conclure une convention de participation à adhésion facultative des collectivités et des agents couvrant le risque dit « Prévoyance »**.

À la suite de cette consultation, le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, après avoir recueilli l'avis favorable du CST Intercommunal le 27 juin 2024 et après avoir délibéré (DÉLIBÉRATION N° DG8-280624 du 28 juin 2024), **a souscrit le 11 juillet 2024 une convention de participation pour le risque**

« Prévoyance » auprès de la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS pour une durée de six (6) ans.

Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2025 avec échéance le 31 décembre 2030.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2025 et tout au long de la convention. Cette adhésion ainsi que le montant de la participation financière de la collectivité doivent être décidés par délibération, après avis du CST compétent.

Il appartient à chaque agent de la collectivité de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties et taux proposés auxquels il souhaite souscrire dans le cadre de cette convention de participation avec a minima les garanties obligatoires : incapacité et invalidité.

Il est rappelé que la participation financière de la collectivité doit être attribuée **de manière exclusive à une seule modalité de participation.**

Ainsi, si la collectivité décide de souscrire à la convention de participation du CDG 64, **sa participation financière ne pourra être versée qu'aux contrats des agents adhérant à cette convention. Elle ne pourra pas ou plus être allouée à des contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.**

- Vu la délibération du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques N° DG8-280624 en date du 28 juin 2024 actant la candidature retenue afin de conclure la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- Vu la notification du Centre de Gestion de la Gironde (en qualité de coordonnateur de la coopération régionale) de l'obtention de l'offre suite à l'appel public à concurrence, le 17 juillet 2024 auprès de la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) avec pour courtier RELYENS,
- Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS en date du 11 juillet 2024,
- Vu l'avis favorable du Comité social territorial intercommunal en date du 06/02/2025,

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADHÉRER** à la convention de participation à adhésion facultative pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS, **à effet du 1^{er} mars 2025,**
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation du CDG 64 et tout acte en découlant,
- **D'ACCORDER** de manière exclusive sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité **ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »** du CDG 64 quel que soit leur temps de travail au sein de la collectivité,



- **DE FIXER** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de **23 € bruts**, par agent et par mois, dans la limite de l'intégralité de la cotisation de l'agent, la participation étant versée directement à l'agent par le biais de son bulletin de salaire,
- **D'ABROGER partiellement** la délibération en date du 12/12/2013 concernant la participation employeur pour les risques Santé et Prévoyance sur les dispositions relatives à la Prévoyance.
- **DE PRÉCISER** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT
M. LARRAZABAL Didier



Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 14/02/2025

ID : 064-256400417-20250212-DCS_2025_07-DE

